

ORDRE DU JOUR

01 - Communauté d'agglomération de Digne-les-Bains : approbation du périmètre

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERFACE ECONOMIQUE

02 - Caserne de gendarmerie : actualisation du loyer

03 - DOMICIL SA HLM : demande de garantie d'emprunt

04 - Pôle de développement durable lié à l'habitat : subvention à LOGIAH 04

05 - Déploiement d'un réseau de bornes publiques d'accès au Wi-Fi : demandes de subventions

06 - Modification du tableau des effectifs communaux

07 - Plan de formation 2016

URBANISME ET HABITAT - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL ET ELECTIONS

08 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain - secteur centre-ville/centre ancien : attribution de subventions à l'amélioration de l'habitat

09 - Campagne de soutien financier à des interventions de ravalement des façades - secteur centre-ville/centre ancien - CRET : attribution de subventions

10 - Champourcin : convention de servitude avec Électricité Distribution de France (ERDF)

11 - Rue Frédéric Mistral : convention de servitude avec Gaz Réseau Distribution de France (GRDF)

12 - Quartier Saint-Véran : acquisition en vue de l'extension du cimetière Saint-Véran - 2^e tranche

13 - Quartier des Basses Sièyes : acquisition foncière - 2^e tranche

14 - Règlement local de publicité, enseignes et pré-enseignes : révision, définition des objectifs, modalités de concertation

SANTE - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

15 - Contrat de ville 2015-2020

EDUCATION - JEUNESSE - FORMATION PROFESSIONNELLE

16 - Restauration scolaire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

17 - Contrôle d'accès et dispositifs d'alerte dans les écoles : demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance

18 - Classe « rousse » 2016 - école de Beausoleil : montant de la participation de la commune et demandes de subvention

19 - Rallye étudiant : demande de subvention

20 - Renouvellement du titre « Ville amie des enfants » : signature d'une convention d'objectifs avec Unicef France

CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL

21 - Ancien musée de la Seconde Guerre mondiale : transfert de la collection

22 - Dépôt de marques à l'INPI

23 - Demande d'acceptation de donation : donation Paul-Armand GETTE

24 - Subvention à l'association La Follia

- 25 - Développement et promotion de la langue provençale : adhésion à l'association Forum d'Oc

SPORTS - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - TRANQUILLITE PUBLIQUE

- 26 - Golf de Digne-les-Bains : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
27 - Complexe aquatique « Les Eaux Chaudes » : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
28 - Gymnase Maria Borrély : participation financière de la ville de Digne-les-Bains
29 - Attribution d'une subvention pour les actions de prévention spécialisée

TRAVAUX - CADRE DE VIE

- 30 - Protection des berges de la Bléone : convention d'occupation et de financement avec la DIRMED
31 - Adhésion commune d'Entrages au syndicat mixte d'aménagement de la Bléone
32 - Régie dignoise des eaux et de l'assainissement collectif - modification des statuts et désignation des membres du conseil d'exploitation
33 - Régie dignoise des eaux et de l'assainissement - auto-surveillance des réseaux d'assainissement : demande de subvention - Agence de l'eau

☆☆☆

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le trente du mois de juin à 18 h, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : vingt-cinq

GRANET-BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - PRIMITERRA Geneviève - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIEBLEMONT Martine - BARTOLINI Jean-Louis - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - BLANC Michel - LIKAJ Laurence - NICOLOSI Philip - ARGIVIER-AILLAUD Sylvie - NIKITAS Valérie - LE CORRE Thibaut - BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne - TONELLI Corinne - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - ALBANESE-BEC Émilie - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel.

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Étaient représentés : huit

SFRECOLA Alain par LIKAJ Laurence
 MEZZANO Gérard par OGGERO-BAKRI Céline
 DOMENGE Éliane par VOLLAIRE Nadine
 GASSEND-NOIR Anne par ESMIOL Gérard
 VALENTIN Angélique par GRANET-BRUNELLO Patricia
 MAZAL Ambroise par NIKITAS Valérie
 ROBERT Véronique par BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne
 DE VALCKENAERE Gilles par THONNATTE Lionel



Mme LE MAIRE.- Nous allons ouvrir ce conseil municipal. Je vais procéder à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Je vous remercie.

Nous allons désigner un secrétaire de séance si vous le voulez bien. Ce sera Thibaut LE CORRE. Êtes-vous d'accord ? *[Pas d'opposition]*

Je vais vous demander si vous avez des questions sur le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016 ?

Je vous écoute, Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci. En ce qui concerne le taux d'absentéisme, c'était un renseignement que j'avais demandé et que je n'ai pas eu dans l'intersession.

M. VILLARON.- J'ai les informations ici, je vous les donnerai en fin de séance.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est gentil, mais si c'était possible de le faire un petit peu plus rapidement, puisque cela fait quand même un bon moment, c'était le 31 mars.

Merci Monsieur VILLARON.

Une remarque concernant la page 8, Madame GRANET. J'avais abordé à ce moment-là la hausse de 20 % du taux de délinquance dans notre commune et ce, depuis le début du mandat, 2014 et 2015. Vous aviez ri à ce moment-là, Madame GRANET, c'est reproduit, puisque cette réaction m'avait choquée et qu'en l'occurrence et malheureusement pour nous, des drames se sont effectivement produits à moins de 150 mètres de notre mairie et donc du commissariat de police.*

J'ai appris par la presse, grâce à une interview - ce qui pour un élu est quand même un petit peu frustrant, vous l'avouerez - qu'il y a maintenant des projets de caméras. Je ne peux qu'avoir des regrets en imaginant que si l'on avait écouté simplement ce qui était la voix de la raison, et non pas de la politique politicienne ou en se retranchant derrière de l'idéologie et du dogme, nous aurions sans doute aidé à résoudre beaucoup de problèmes et sans doute nous aurions pu aussi en éviter. Voilà.

Aussi, ne serait-ce que par respect vis-à-vis de ces personnes et de ces victimes, je me devais de rebondir sur cette réaction que je trouvais vraiment totalement hors de propos.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Nous allons débiter cette séance avec la communauté d'agglomération et l'approbation de son périmètre.



1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE DIGNE-LES-BAINS : APPROBATION DU PERIMETRE

Par délibération n° 1 du 3 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la proposition de création d'une communauté d'agglomération du pôle dignois dans le cadre du projet départemental de coopération intercommunale.

En application des dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales, prenant en compte la définition des périmètres inscrits au schéma départemental de coopération intercommunale des Alpes-de-Haute-Provence, le préfet a établi le projet de périmètre faisant l'objet de l'arrêté n° 2006-112-006 en date du 21 avril 2016.

Ce périmètre concourt à la création d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un développement et d'un aménagement du territoire. De plus, il constitue un territoire pertinent au regard des critères énumérés à l'article L.5210-1-1, notamment en termes de cohérence spatiale et de

solidarité financière, tels que définis dans le schéma départemental de coopération intercommunale.

Conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le projet de périmètre, notifié aux présidents des communautés de communes et des maires des communes concernées, doit recueillir l'accord de leurs organes délibérants, dans un délai de 75 jours à compter de la notification du projet, soit à compter du 27 avril 2016.

Considérant :

Qu'une intercommunalité à plus grande échelle, fondée sur un projet ambitieux et partagé, équilibré, solidaire et cohérent, pourra peser plus efficacement sur notre avenir en léguant aux générations futures un territoire où ils pourront trouver des emplois, des logements, le tout dans un cadre de vie de très grande qualité ;

Que la constitution de l'agglomération visera :

- à renforcer l'action coordonnée des 46 communes pour une gestion plus efficace, pour gérer de façon optimale les moyens en personnels et dégager, par une plus grande synergie interne, de nouvelles ressources ;
- à favoriser le développement d'investissements aux coûts maîtrisés dans un souci constant de développement durable ;
- à construire dans l'équité des projets sur tout le territoire.

Que l'agglomération devra garantir souplesse et créativité pour les acteurs qui la constituent afin de répondre véritablement aux besoins des citoyens et à leur qualité de vie tout en respectant les prérogatives et les particularités de chaque commune.

Que de nombreux projets nécessiteront une mise en cohérence qui dépassera les limites du périmètre territorial. Les logiques intercommunales et interterritoriales seront plus que jamais à l'ordre du jour.

Il vous est donc demandé d'approuver l'arrêté n° 2016-112-006 du 21 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération de Digne-les-Bains.



Mme LE MAIRE.- Comme cela a été fait en conseil communautaire, je vais vous présenter la délibération sous forme d'un diaporama.

[Présentation d'un diaporama]

Je commence par cette phrase de Francis Blanche : « *Mieux vaut penser le changement que changer le pansement* ».

Je voudrais replacer le contexte, un contexte qui est difficile et je l'entends.

La loi NOTRe a pris son effet le 7 août 2015. C'est pour beaucoup une loi qui est tombée un peu rapidement, si ce n'est qu'on savait qu'elle allait être promulguée et qu'il aurait peut-être fallu anticiper en amont, mais le contexte économique est difficile, nous avons tous conscience que l'on arrive un petit peu au bout de notre société. Nous sommes dans un changement sociétal qu'il faut appréhender, nous sommes un peu au bout des systèmes et tout cela nous laisse tous un peu perplexes, avec beaucoup de questionnements. Je crois que c'est vraiment shakespearien : « *Être ou ne pas être, telle est la question* ».

Je pense aujourd'hui que de toute façon nous sommes à un moment majeur de nos territoires, nous sommes réellement à un tournant et il nous appartient de nous en saisir. Il y aura toujours des détracteurs, mais si nous ne saisissons pas aujourd'hui cette opportunité de changement qui nous est proposée - car avec l'agglomération c'est la possibilité d'écrire une page blanche - nous n'arriverons pas à sortir nos territoires de cet immobilisme qui peut nous caractériser.

Aujourd'hui, l'agglomération est le ticket d'entrée pour, autour de la ville de Digne-les-Bains, créer une dynamique et de l'attractivité. On a déjà commencé à le faire depuis deux ans dans beaucoup de domaines, mais l'agglomération sera vraiment le ticket qui nous aidera à passer à l'échelon supérieur.

Quand j'entends dire que c'est pour « sauver le soldat dignois », je tiens à le dire et à le redire devant cette assemblée, la dette de la ville de Digne-les-Bains appartient à la ville de Digne-les-Bains, la ville de Digne-les-Bains et les élus qui sont à la tête de la municipalité gèrent cette dette et l'assument entièrement et pleinement. La dette n'est pas transférée, les compétences ne seront pas transférées pour absorber cette dette. Nous sommes suffisamment responsables pour cela.

En revanche, ce qui est important pour la ville de Digne-les-Bains, c'est qu'une agglomération se construise autour de la ville, qu'on ait une agglomération dignoise avec Château-Arnoux, qu'on ait une agglomération avec Manosque, et que ces deux territoires travaillent également dans la collaboration, ensemble, pour faire de notre département une destination de Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus attractive possible.

Faire autrement, c'est une nécessité aujourd'hui dans ces contextes difficiles. Bien sûr, d'autres diront peut-être autre chose.

L'agglomération va nous permettre de revoir nos modes d'organisation, elle va nous permettre de remettre à plat, de faire des économies d'échelle, des économies de fonctionnement, de collaborer, de mutualiser. Je crois que c'est aussi un des atouts dans cette possibilité qui nous est donnée de réécrire la page.

On parle de l'agglomération, j'aime bien parler maintenant de fédération territoriale, c'est-à-dire se fédérer ensemble pour construire une organisation administrative souple, adaptable, évolutive en fonction de ce qui va se présenter à nous. C'est arriver à s'autonomiser aussi pour ne pas dépendre trop des aléas qui peuvent nous entourer. C'est travailler dans un juste équilibre et une équité : il y a les plus grandes villes, Digne-les-Bains et Château-Arnoux, mais il est important d'accompagner nos petites communes par

le biais d'aides techniques à organiser aussi avec le Département, puisqu'à la dernière assemblée départementale nous avons voté aussi pour une assistance technique aux communes, mais des mutualisations sont aussi d'actualité avec le Département. On peut penser qu'on aura des villes supports comme Château-Arnoux et Digne-les-Bains, les villes les plus grandes, des communes qui ont besoin d'être accompagnées dans leurs dossiers, leurs travaux, etc., et un juste équilibre entre toutes les communes quelles qu'elles soient.

Je vous rappelle les compétences. Les compétences obligatoires sont les suivantes :

- le développement économique
- l'aménagement de l'espace
- l'équilibre social et de l'habitat
- la politique de la ville
- l'accueil des gens du voyage
- la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés

Ces compétences devront être opérationnelles au 1^{er} janvier 2017. Nous travaillons et allons continuer à travailler avec les autres communautés de communes pour que ces compétences soient sur les rails au début de l'agglomération, c'est indispensable.

Il y aura des compétences optionnelles et facultatives. En ce sens, aujourd'hui, chaque communauté de communes a des compétences qui lui sont propres et pas les mêmes. Ces compétences seront toutes dans le pot de l'agglomération au cours de l'année 2017 et un travail sera fait mois par mois pour qu'à la fin de l'année 2017 les compétences facultatives et optionnelles soient redéfinies. Certaines resteront dans l'agglomération, d'autres repartiront vers les communes. Il faut savoir qu'en 2018, il y aura la compétence sur la taxe GEMAPI et, en 2020, l'eau et l'assainissement devront rentrer dans le panier de l'agglomération.

On a bien conscience que ce n'est pas simple, on a bien conscience que les perspectives financières ne seront pas aisées dans ce contexte national difficile. En tout cas, il sera important de faire en sorte que cette agglomération ne soit pas un fourre-tout pour les encombrants ou l'aspirateur du millefeuille, au risque de ne pas être viable. Dans l'agglomération, il ne faudra pas regrouper tous les syndicats et toutes les compétences un petit peu difficiles, mais intelligemment faire en sorte que nous puissions fonctionner.

J'ai parlé de l'équité. La collaboration supra communautaire aussi me paraît indispensable. On doit pouvoir travailler aussi avec les autres communautés de communes et communautés d'agglomération, puisque de toute façon certaines communes sont au périmètre d'autres territoires et il est important pour ces lieux d'être collaboratifs avec les voisins.

Il nous faudra mettre en place des projets structurants, éviter le saupoudrage et avoir une vision d'ensemble pour construire les projets dans la cohérence d'une véritable économie territoriale au service des citoyens et de la promotion du territoire.

Il faut réellement poser la question dans le travail qui a débuté et qui va continuer : que voulons-nous pour notre territoire, comment évoluer vers le faire ensemble, comment insuffler une volonté de progresser ? Il va nous falloir avoir une vision prospective à long terme pour déterminer quel territoire pour nos enfants.

Voilà ma façon de vous présenter cette délibération. Je n'aime pas beaucoup lire les délibérations, je voulais plutôt faire passer ces messages concernant l'agglomération. En ce qui me concerne, je suis fermement persuadée que c'est une opportunité pour la ville de Digne-les-Bains et pour nos territoires et je me battraï dans cette optique quoi qu'il advienne.

Je vous remercie. Si vous avez des questions, je vous laisse la parole.

Y a-t-il des questions ? Madame BAUDOUÏ-MAUREL.

Mme BAUDOUÏ-MAUREL.- Au conseil communautaire c'était pareil, il fallait que je lance les débats. Allons-y.

Depuis avant-hier, les choses n'ont guère changé. Nous avons dans cette présentation, Madame GRANET, des déclarations d'intention, de belles phrases qui sont très redondantes, des phrases que nous avons d'ores et déjà entendues puisque nous avons quand même une expérience en ce qui concerne notre ville de Digne au travers de la CC3V puis au travers de la CCABV, et maintenant on nous parle effectivement d'une communauté d'agglomération, mais les objectifs ont toujours été les mêmes, vous ne faites que répéter les choses. Or, malheureusement, les années depuis 2003 se sont écoulées et qu'est-ce que l'on a vu ? Au contraire, les vieux pièges dans lesquels nous sommes rentrés, les motifs pour lesquels les regroupements de communes avaient été réalisés, ces motifs pour lesquels nous devons faire des économies d'échelle, terme que vous avez déjà employé mais, malheureusement, dans les faits, il s'est passé tout à fait le contraire.

Nous avons beaucoup de difficultés sur notre territoire puisque, théoriquement, ce qui aurait dû être le lien, ce liant, c'est ce projet, ce fameux projet que vous aviez évoqué au mois de décembre, en ce qui nous concerne ici à Digne le 15 décembre, et qui devait nous être présenté six mois après, une fois que l'on reviendrait devant nos assemblées délibérantes. De projet, toujours rien. Par contre, il est évident que les bruits courent et l'un de nos collègues lors du conseil communautaire, quand on parlait de mutualisation, avait posé une question à laquelle bien évidemment vous n'avez pas répondu. J'ai presque failli dire : comme d'habitude !

Cela étant, c'était en ce qui concerne notre DGS : le DGS actuel de la CCABV, M. ROSI, ne serait pas reconduit mais il y aurait un autre DGS qui viendrait d'une autre communauté de communes. En l'occurrence, devons-nous nous attendre au même phénomène qui quand même est quelque chose d'assez spécifique, de congés spéciaux que nous devrions avoir à régler comme c'est encore le cas de l'ancien DGS que les Dignois continuent à payer, à rester en congé spécial, 68 400 euros par an ?

Cela commence donc assez mal. Pas de projet alors qu'on nous en avait prévu un, presque promis un ; les promesses électorales, on sait à quoi elles mènent, en tout cas aujourd'hui on n'a pas fait exception à la règle.

Lors de ce fameux conseil communautaire, on parlait de gestion, vous avez appuyé là-dessus et notamment vous avez évoqué la dette. Nous avons un contrat de ville, je crois savoir que quand il y a un contrat de ville, dans la ville « mère » on va dire, la plus grosse, il y aura une répercussion non négligeable en ce qui concerne les recettes des autres communautés de communes et il me semble que la moitié d'entre elles échoira directement dans notre escarcelle. C'est une bonne nouvelle quand même. Évidemment vous avez préféré parler de la dette en occultant soigneusement cet aspect-là des choses.

Cela dit, gestion disais-je il y a deux jours. Nous avons à peine 24 000 habitants, d'ailleurs un petit peu moins puisque malheureusement notre population même au niveau de la CCABV a perdu en deux ans 426 habitants. Ce qui s'est produit ? Eh bien, le soldat Ryan cherchait désespérément 200 000 euros : 10 000 euros de loyer dont on a découvert qu'ils étaient donnés en cadeau au Géoparc, et 187 000 euros (à quelques euros près) que le Géoparc devait nous reverser et qu'il ne nous a pas reversés lors de l'année 2015. Ensuite, alors là ça a été le pire, quand on est une communauté de communes qui a moins de 24 000 habitants et qu'on n'est même pas d'accord sur le montant de ce qui constituait en fait le budget générateur de recettes essentiel de notre intercommunalité, c'est-à-dire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les services et vous-même avez appuyé, comme M. SFRECOLA, sur un chiffre qui est à peine d'un million inférieur.

Mme LE MAIRE.- Madame, s'il vous plaît, revenez sur la municipalité.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- La municipalité c'est cela, Madame, et on parle bien de l'intercommunalité. Vous voulez parler d'une communauté d'agglomération alors que nous ne sommes pas et vous n'êtes pas capable de maîtriser les dossiers et que vous avez une gestion qui aux yeux de tous est plus que critiquable. Là, je viens de donner simplement deux exemples et cela fait 1 200 000 euros. Vous savez combien il y a de petites communes pour qui cela représente plus qu'un budget annuel ?

Cela étant, nous avons donc de gros problèmes et ces problèmes-là il va falloir les résoudre. Malheureusement j'ai des craintes, c'est ce que je disais. Pourquoi ? Parce que justement vous n'avez pas fait et vous n'avez pas été capable de faire ce fameux projet au sein de ces intercommunalités comme initialement prévu. Je me demande, au vu de ce qu'ont été les investissements de notre CCABV et les frais de toute manière que cela occasionne - les seuls investissements, je le répète, sont le bistrot de Marcoux et la micro-crèche de Beynes, avec les frais de fonctionnement qui sont là, en l'occurrence tous ces projets ne sont pas des aménagements prioritaires - qu'avons-nous fait depuis que l'intercommunalité existe, quels sont les projets que nous allons avoir avec cette fameuse communauté d'agglomération, avec une si mauvaise gestion et avec d'ores et déjà de grosses interrogations ? Qu'y a-t-il dans cette corbeille de la mariée qui nous soit imposé comme ça l'a été quand on est passé de la CC3V à la CCABV ?

Oui, de grosses interrogations.

Mme LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur BARBERO, si vous permettez, je vais répondre avant de vous donner la parole.

D'abord s'agissant de la CC3V, je n'étais pas née, je n'y étais pas. Ah non, je suis désolée.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous avez soutenu M. GLOAGUEN, vous étiez sa présidente du comité de soutien et ensuite présidente du CCC, donc en charge de tous les dossiers, Madame.

Mme LE MAIRE.- Oh, c'est très facile, mais ce n'est pas moi qui étais aux commandes.

En tout cas, le gros problème je pense que c'est vous, et c'est triste pour vous de regarder toujours vers le passé. Il y a un moment où il faut regarder vers l'avenir, parce que si l'on ne regarde pas vers l'avenir on va « se planter ». Je pense que la politique politicienne que vous menez est profondément délétère pour notre ville.

Vous dites qu'il n'y a pas de projet, je vais vraiment exprimer ce qui se passe. Vous savez très bien qu'il y a un schéma de coopération intercommunale qui doit être voté et normalement la mise en travail pour les projets doit commencer après ce vote.

Nous savons depuis deux mois à peu près que nous allons vers ce périmètre de l'agglomération, nous avons donc anticipé pour gagner du temps puisque, au 1^{er} janvier 2017, il faut que nous soyons opérationnels, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les compétences obligatoires. Nous travaillons aujourd'hui au projet. Je vous l'ai dit l'autre jour, il y a un comité de pilotage, il y a des comités techniques, il y a des groupes de travail, nous y travaillons et nous avançons. Je n'ai pas dit en décembre que le projet allait être conduit en six mois, ce serait utopique.

[Rire de Mme BAUDOUI-MAUREL]

Madame, le préfet a d'abord revu son schéma pour le donner fin mars. Arrêtez de dire que...

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est dans le procès-verbal du compte-rendu, Madame, allons !

Mme LE MAIRE.- Mais non Madame, mais non Madame.

Restez dans votre politique politicienne et dites-moi ce que vous êtes capable de faire aujourd'hui et ce que vous proposez aujourd'hui en contrepartie de cette agglomération.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Mais Madame, c'est vous qui avez les rênes en main !

Mme LE MAIRE.- Ah ! C'est facile de répondre cela !

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On vous a fait des propositions.

Mme LE MAIRE.- Vous êtes incapables de proposer quoi que ce soit. Vous n'avez jamais rien proposé.

Monsieur BARBERO, je vous passe la parole.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous avez repris notamment certaines de nos propositions, absolument, et ce n'est pas en coupant la parole que vous aurez le dernier mot, Madame, d'accord ?

Mme LE MAIRE.- Alors dites-moi ce que vous proposez.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Les propositions ont été faites en temps et en heure. Vous regardez notre programme municipal, et vous l'avez d'ailleurs fort bien regardé puisque vous en avez repris certaines.

Mme LE MAIRE.- Ah non ! C'est trop facile ça !

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Alors là, bien évidemment ! Cela étant, Madame, vos propos, quand vous demandez que soit voté un procès-verbal de compte-rendu, dans ce cas vos propos y sont relatés à la lettre.

Mme LE MAIRE.- Heureusement.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Et ce sont vos propos quand vous avez promis effectivement ce fameux projet, et ce projet n'existait pas. D'ailleurs je vois que depuis avant-hier vous avez essayé de rebondir.

Mme LE MAIRE.- Moi, je ne vous raconte pas ma vie, Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ce n'est pas votre vie, de toute façon elle ne m'intéresse pas, ce qui intéresse c'est votre inconséquence, Madame, à la tête et à la gouvernance avec les exemples dont il a été question. Et ça, il ne s'agit pas du passé mais réellement du présent.

Mme LE MAIRE.- Mais le futur, vous ne savez pas ce que c'est.

Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Nous n'avons pas le même discours. Nous nous orientons plus vers l'optimisme et même, comme je l'ai dit en conseil communautaire, nous pensons que ce projet aurait pu être plus ambitieux, c'est-à-dire aller jusqu'aux territoires nord et de l'est du département afin de faire deux grands pôles dans le département : Digne et Manosque. Nous pensons qu'il faut à tout prix que le périmètre de cette communauté d'agglomération se mette en place, parce qu'il en va de l'avenir de notre population, il en va de l'avenir du territoire.

Rien ne se fait en cinq minutes, il faut déjà que ça démarre pour que ça puisse se construire. Il suffit de voir notre république, elle fonctionne sans interruption depuis 146 ans, pas plus, et il y a eu trois changements de constitution. Alors, il faut d'abord que notre future communauté d'agglomération puisse arriver à naître et ensuite elle saura se construire. D'ailleurs ce fameux projet dont tout le monde parle, je pense qu'il faut que ce soit les élus de la nouvelle assemblée qui le construisent, sinon ça ne sert à rien d'être en assemblée ; si cette assemblée est là pour mettre en place ce que seuls les technocrates auraient fait, ce n'est pas nécessaire. On ne peut pas monter un projet, à part les compétences obligatoires que l'État nous donne, mais le projet même du territoire doit être construit par les élus de la future assemblée et pas par des fonctionnaires - même si j'ai été fonctionnaire - technocrates.

La place de Digne doit conserver son pôle central, parce que si l'on n'y prend garde, on risquerait encore de voir des services administratifs et autres partir vers Gap, Manosque, voire Aix, et ce serait très dommageable pour nos habitants, pour notre territoire ; on arriverait tout simplement à de l'appauvrissement de la population et à une désertification du territoire. Il faut à tout prix que cette communauté d'agglomération fonctionne et, pour être fort, l'union a toujours fait la force.

Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Merci Monsieur BARBERO.

Mme PRIMITERRA.- Je tenais à m'exprimer ce soir, bien que je porte la seule voix dissonante de l'équipe de la majorité, puisque je m'étais abstenue en conseil municipal lors du premier vote sur le périmètre du schéma et que je vais ce soir voter contre l'arrêté du préfet qui fixe le périmètre de cette agglomération.

J'ai voté contre dans les deux séances en conseil communautaire, j'ai voté contre au SYDEVOM, puisque j'ai une casquette de conseillère départementale qui fait que je me suis exprimée dans d'autres instances qu'en simple conseillère municipale sur ce projet.

Si moi j'ai une vision beaucoup moins optimiste que celle de la majorité, c'est peut-être dû à mon passé de fonctionnaire de l'État qui a vu de très près fonctionner des intercommunalités de tailles diverses, qui les a vu vivre, évoluer, avoir des difficultés. Je pense que ce qui nous attend est très complexe.

On nous parle de la loi NOTRe ; la loi NOTRe n'obligeait pas la CCABV à se transformer en communauté d'agglomération. La loi NOTRe a posé une seule obligation aux intercommunalités, c'est que les intercommunalités qui n'atteignaient pas la population de 5 000 habitants devaient se regrouper soit entre elles, soit avec d'autres communautés de communes plus importantes. C'est le cas des deux communautés de communes qui touchent Digne et qui sont nos voisines immédiates : la communauté de communes Duyes Bléone et la communauté de communes de Haute-Bléone.

Lorsque la délibération parle de cohérence spatiale, il n'y a pas de doute là-dessus, la cohérence spatiale est évidente, on est sur le bassin versant de la Bléone et cela ne me pose absolument aucun problème.

Où les problèmes commencent, dans la proposition qui a été faite par le préfet, par les services de l'État, puisque c'est eux qui étaient à la manœuvre, c'est lorsqu'on veut étendre la communauté d'agglomération jusqu'à la CCMD qui, je le rappelle, concerne les communes de Ganagobie, Mallefougasse et d'autres, en incluant l'ancien canton de Seyne, nous allons jusqu'à Selonnet, Montclar, jusqu'à Moustiers-Sainte-Marie. Je suis une vieille Bas-Alpine maintenant, dans quelques jours j'aurai 64 ans, je ne vois pas la cohérence spatiale dans tout cela. Peut-être que ma vue baisse et que j'ai quelques difficultés. Vraiment, je n'adhère absolument pas à cette cohérence spatiale.

J'ai ensuite des interrogations financières extrêmement fortes.

On nous annonce, puisque nous passons en communauté d'agglomération, une DGF bonifiée à 2 300 000 euros. D'abord, j'ai eu Charles PASQUA comme ministre de l'Intérieur puisque, tout le monde le sait ici, je suis une ancienne fonctionnaire de l'Intérieur et j'ai à la fois beaucoup de respect et de tendresse pour ce ministère, et notre ministre disait que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Nous verrons donc pour les 2 300 000 euros. La DGF sera bonifiée la première année. Ce qu'il faut savoir par contre pour la dotation globale de fonctionnement pour les années qui vont suivre, c'est que, pour la calculer, le ministère de l'Intérieur se basera sur un terme un peu barbare, on appelle cela le CIF : le coefficient d'intégration fiscale.

Vous allez me dire « qu'est-ce qu'elle nous barbe, Mme PRIMITERRA, avec son CIF ». Le problème est que le coefficient d'intégration fiscale prend en compte les compétences qui sont mises en commun et leur niveau d'intégration : jusqu'où l'on va. Nous allons donc nous marier avec la CCMD qui a un CIF extrêmement élevé alors que nous, à la CCABV, pour des raisons historiques, nous avons un CIF extrêmement bas. Qu'est-ce que ça va donner dans le calcul ? Je ne sais pas si aujourd'hui quelqu'un peut nous le dire très exactement, je ne le pense pas.

Je suis inquiète, deuxième point, sur les frais de fonctionnement. Pour en parler avec un élu récemment, il me disait c'est sûr, il faudra attendre peut-être dix ans pour qu'on s'y

retrouve sur les frais de fonctionnement. Effectivement dans chaque communauté de communes il y a un DGS, il y a des régimes indemnitaires et des régimes sociaux extrêmement différents, qu'il va falloir évidemment unifier, sans doute en tirant vers le haut. Cela ne me gêne pas qu'on traite bien le personnel des communautés de communes, je suis une ancienne fonctionnaire, je suis une femme de gauche, ça ne me pose pas une question philosophique énorme, mais ça va peser sur les frais de fonctionnement de cette communauté d'agglomération.

Et puis, dernier point mais qui n'est pas le moins important, je lis dans la presse - parce qu'on regarde les choses dans la presse - que déjà dans le nord du département il y a des stations de ski, il y en a trois : Montclar, Le Grand Puy, Chabanon, nous devons payer pour ces stations de ski. J'ai vu dans le journal que M. HERMITTE parlait d'un syndicat mixte, mais je n'imagine pas bien avec qui il pourrait faire ce syndicat mixte puisque le Département n'a pas l'intention de se lancer dans d'autres aventures avec les stations de ski compte tenu de ce que nous vivons avec les deux stations que nous avons d'ores et déjà en charge. Il y a l'abattoir de Seyne dont la compétence devrait être mise dans la communauté d'agglomération ; visiblement il y a des inquiétudes, on parle de société publique locale. Et puis l'aire d'accueil de Château-Arnoux, puisque le président de la CCMD a signé un accord avec M. SPAGNOU, à Sisteron, pour mettre en commun l'aire d'accueil pour Châteaux-Arnoux et Sisteron. Et nous ? Qu'est-ce que cela deviendra pour nous ?

Voilà, j'ai de vraies interrogations. Je serai bien évidemment, compte tenu du fait que je suis élue au conseil communautaire de la CCABV, élue dans cette communauté d'agglomération ; j'y exercerai un rôle de vigilance animé par la seule chose qui me porte et qui, je pense, m'est reconnue par ceux qui ont l'occasion de travailler avec moi, c'est-à-dire le service de l'intérêt général. C'est ce que je regarderai et j'espère que cette communauté d'agglomération dont on attend tant de choses positives, et je le souhaite, j'espère avoir tort, j'espère me tromper, j'espère qu'elle réussira, mais j'ai de très grandes inquiétudes et c'est au nom de ces grandes inquiétudes pour l'ensemble des Dignois qui m'ont fait confiance, qui à deux reprises ont voté pour moi, que ce soir je vais voter contre cette communauté d'agglomération.

Mme LE MAIRE.- Merci Geneviève.

Tu parlais du département tout à l'heure, je voudrais donner pour information que notre président est pour cette agglomération autour de Digne.

Nous allons passer au vote.

<p style="text-align: center;">LA DELIBERATION N° 1, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 8 VOIX CONTRE (MME PRIMITERRA, MME NIKITAS, M. MAZAL, MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE,)</p>
--

□□□□

2. CASERNE DE GENDARMERIE : ACTUALISATION DU LOYER

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Par délibérations du 5 avril 2001 et du 4 juillet 2002, notre assemblée a approuvé le bail à intervenir avec l'État et relatif à la caserne de gendarmerie.

La révision du loyer est estimée par le service des domaines. Leur proposition, conformément à la clause d'actualisation triennale, nous est faite pour un montant de 272 581,55 euros.

Je vous propose d'accepter cette actualisation et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

<p>LA DELIBERATION N° 2, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</p>

□□□□

3. DOMICIL SA HLM : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Nous sommes saisis par la SA DOMICIL qui envisage la réhabilitation thermique d'une opération de 44 logements individuels à Digne-les-Bains lotissement Champourcin.

Cette opération, financée au moyen d'un éco-prêt et d'un prêt PAM, respectivement de 704 000 € et 1 821 701 €, devra faire l'objet d'une demande de contrats auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La SA DOMICIL sollicite la garantie de la ville à hauteur de 10 %.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur l'octroi de la garantie de la ville, à hauteur de 10 % du montant des prêts de la Caisse des dépôts et consignations, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Prêt Eco-Prêt	Prêt PAM
Montant total prévisionnel	704 000,00 €	1 821 701,00 €
Montant à garantir	70 400,00 €	182 170,10 €

Taux de la période	0,30 %	1,35 %
Durée	20 ans	20 ans
Progressivité des annuités	0 %	0 %
Préfinancement	sans	sans
Différé	sans	sans
Révisabilité des taux	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	

et d'autoriser madame le maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à intervenir entre la ville et la SA Phocéenne d'Habitations.

LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

4. POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIE A L'HABITAT : SUBVENTION A LOGIAH 04

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Par délibération n° 28 du 4 décembre 2014, le conseil municipal a autorisé madame le maire à signer une convention de partenariat triennale avec l'association PACT 04 dans le cadre du fonctionnement de l'Espace Info Énergie (EIE) et du service écologie familiale et sociale qui a vu le jour le 5 décembre 2015.

Lors de son assemblée générale du 19 décembre 2015, le PACT 04 a adopté une nouvelle dénomination : LOGIAH 04.

La convention susnommée prévoit les objectifs et missions de chacun de ces services.

D'une manière générale, l'Espace Info Énergie a pour but d'apporter des conseils neutres et gratuits en matière de maîtrise de l'énergie auprès du grand public tandis que le service écologie familiale et sociale a pour but d'engager des actions visant à réduire la précarité énergétique des publics les plus défavorisés.

L'article 5 de ladite convention prévoit le versement d'une subvention de 5 000 €/an dont 3 000 € pour l'EIE et 2 000 € pour le service écologie familiale et sociale sur demande écrite de l'association.

Le bilan des deux services est joint en annexe.

Au vu de ces bilans, il vous est proposé :

- d'accorder la subvention de 5 000 € à LOGIAH 04 pour l'année 2016 ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de cette subvention à LOGIAH 04.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Oui, nous vous écoutons.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- J'aimerais savoir pourquoi on a rejoint cet organisme, du moins l'Espace Info Énergie s'est fondu dans un organisme qui existait déjà quand même depuis 2011. De surcroît, quels sont les moyens qui sont à la disposition de cet organisme LOGIAH 04 ? J'ai retrouvé notamment un programme qui lui avait permis de profiter d'une subvention de la Fondation de France à hauteur de 12 634 euros il y a très peu de temps. Alors, quand je vois en même temps le fonctionnement de l'Espace Info Énergie qui était à hauteur de 54 000 euros avant, avec des subventions du Conseil régional, de l'ADEME, du Conseil général, de la ville de Digne, je m'interroge quant à d'abord la motivation de ce regroupement à l'intérieur de cette structure, ensuite quelles seront les incidences budgétaires en ce qui nous concerne, et enfin est-ce que nous ne nous retrouverons pas là avec des problèmes de conflit ?

Pour moi en l'occurrence, et cela n'engage que moi à l'intérieur de mon groupe, je me suis beaucoup interrogée sur l'aspect indispensable de l'existence de certaines associations ; nous en étions même arrivés à donner quelques exemples sur certaines associations qui en fait faisaient doublon, quand on parlait de ce fameux millefeuille, et en l'occurrence nous avons en face de nous, manifestement, des organismes qui vont être à nouveau des doublons, qui vont profiter de subventions publiques et je me demande pour quel but.

Cela fait sourire M. ESMIOL, c'est en effet le grand spécialiste des salariés de l'associatif.

M. ESMIOL.- Je vous remercie de me reconnaître comme spécialiste, au moins pour ma reconversion ce sera plus facile !

C'est vrai que j'ai personnellement un grand respect du mouvement associatif. De plus, la présidente de LOGIAH 04 est une collègue élue, elle est élue à Sisteron, et je reconnais qu'elle fait un travail remarquable.

S'agissant de LOGIAH, on voit bien qu'il y a deux subventions.

Concernant l'Espace Info Énergie, ils ont rencontré 350 personnes pour donner des conseils et, dans le cadre de l'aide financière sur le service écologie familiale, dans le cadre

des travailleurs des centres médico-sociaux, quand ils sont à la rencontre des personnes en difficulté, c'est eux qui vont leur expliquer comment on fait pour économiser l'énergie de base, tout simplement en ce qui concerne un radiateur, ou quand cela concerne l'électricité pour un abonnement à EDF, savoir si 3 kW suffisent au lieu d'avoir 12 kW. Tout simplement, c'est cet apport qu'il faut donner aux citoyens.

Malheureusement, le service public d'EDF n'est plus à la hauteur de ce qu'il a été dans notre ville. On voit bien aujourd'hui qu'il n'y a même plus d'accueil. Il est important que les personnes en difficulté soient accompagnées, mais c'est aussi important pour nous, parce que dans le cadre de l'ADEME et de l'ANAH, pour les aides aux particuliers, que ce soit même dans le cadre de l'isolation personnelle de sa maison, il est important d'avoir des techniciens aptes à nous apporter à tous des aides intéressantes.

Mme PRIMITERRA.- Je veux apporter une précision sur la subvention de la Fondation de France. Je ne prendrai pas part à ce vote parce que je suis membre du conseil d'administration de LOGIAH, mais la subvention que LOGIAH a reçue de la Fondation de France venait récompenser une action menée en faveur des travailleurs immigrés âgés qui sont à Dinha et où une rencontre avec les collégiens a été organisée tout au long de l'année. Il y a donc eu un travail d'échange qui a été fait. La Fondation de France est venue récompenser cette action particulière.

C'est complètement à déconnecter de l'Espace Info Énergie qui existe depuis dix ans et qui en fait a été créé à la demande de l'ADEME. Ce sont des structures parapubliques. On peut discuter philosophiquement sur l'organisation de ces associations qui viennent au niveau public répondre à des besoins, mais cela existe dans tous les départements, il y a partout des Espaces Info Énergie.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 4, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 4 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE) MME PRIMITERRA NE PREND PAS PART AU VOTE</p>
--

□□□□

5. DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE BORNES PUBLIQUES D'ACCES AU WI-FI : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Thibaut LE CORRE rapporte :

Les collectivités locales sont au cœur des enjeux du développement de la société de l'information. Elles sont tour à tour utilisatrices, créatrices, accompagnatrices des nouveaux modes de communication et d'information qui se mettent en place grâce aux avancées technologiques de ces dernières années, l'internet en tête. En effet, si elles sont l'un des moteurs du développement de l'administration électronique, elles veillent également à

ce que l'ensemble des territoires et des populations puissent bénéficier de ces nouveaux services (télé-services, réseaux haut débit, téléphonie mobile...).

L'accès à internet depuis l'espace public constitue un enjeu fort pour le développement économique et touristique. Les acteurs du tourisme ont d'ailleurs compris l'intérêt grandissant de proposer des services de connexion à internet pour leurs usagers. Toutefois, souvent, ils proposent aux usagers des connexions non sécurisées au sens des lois HADOPI2 et LOPPSI2.

C'est pourquoi la ville de Digne-les-Bains souhaite déployer un réseau de bornes d'accès au Wi-Fi sécurisées sur son territoire communal. Ce réseau, en permettant la mise en œuvre d'une véritable valorisation du patrimoine géo-touristique, constituera un outil complémentaire des applications mobiles développées ou en projet de développement.

Ainsi, il est prévu le déploiement de bornes Wi-Fi (autrement appelées hotspots Wi-Fi) sur les lieux suivants :

- palais des congrès
- piscine
- plan d'eau des Ferréols
- stade Jean Rolland
- halle des Sports
- maison Alexandra David-Néel
- gare Chemin de fer de Provence

Le montant du projet s'élève à 54 823 € HT réparti de la manière suivante :

- 51 795 € d'investissement (fourniture et pose de bornes Wi-Fi, switchs giga/POE/fanless, Q Spot et licence, suivi du projet et configuration du réseau, câblage, mise en service...)
- 3 028 € d'actions de communication spécifiques à ce projet (création d'un logo, charte graphique, impression de kits de sensibilisation et flyers, signalétique).

Ce projet est éligible au titre du contrat de plan État-Région et peut donc faire l'objet de subventions à hauteur de 80 %.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant (HT)	Participation
État (FNADT)	21 929 €	40 %
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 929 €	40 %
Autofinancement	10 965 €	20 %
TOTAL	54 823 €	100 %

Aussi, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de réaliser cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État (21 929 €) et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (21 929 €) ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution et au suivi de cette opération.



M. LE CORRE.- En complément du déploiement de la fibre optique pour les habitants, la volonté politique est de permettre à chacun d'avoir accès à internet, en particulier pour impulser tout ce qui est développement économique et touristique.

La ville a déjà mis en place des bornes d'accès gratuit Wi-Fi au niveau de la place Général de Gaulle et de la gare routière. Ce sera inauguré très prochainement, le 11 juillet.

Cette demande de subvention vient en complément pour agrandir ce réseau municipal mais qui n'est pas qu'un réseau public, puisque la solution qui a été choisie pour ces accès Wi-Fi permet aux privés, c'est-à-dire aux cafetiers, aux commerçants ou aux hôteliers de rentrer dans ce cadre, et au touriste qui viendrait par exemple à la gare routière et qui s'enregistre avec son téléphone ou sa tablette ou son ordinateur portable, de retrouver le même service à l'intérieur d'un café, d'un restaurant ou d'un hôtel.

Cette demande de subvention est en rapport avec le déploiement de bornes Wi-Fi au palais des congrès, sur le parvis de la piscine, au plan d'eau des Ferréols, au stade Jean Rolland, à la halle des sports, à la maison Alexandra David-Néel et sur le parvis des chemins de fer de Provence.

Le montant du projet global est de 54 823 euros HT et peut être éligible à des subventions à hauteur de 80 %, notamment auprès de l'État et du Conseil régional.

Mme LE MAIRE.- Merci Thibaut.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Mme LE MAIRE.- C'est quelque chose qui nous est propre et qui n'était pas sur les projets des « Dignois d'abord » !

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Cela n'engage que vous.

Mme LE MAIRE.- Je ne vous ai pas donné la parole.

Nous passons à la modification du tableau des effectifs communaux. Je donne la parole à Bruno VILLARON.

□□□□

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs pour permettre aujourd'hui :

- la nomination suite à la réussite au concours de deux agents de la RTUD au grade d'adjoint technique de 1^{re} classe ;
- la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif suite au reclassement d'un agent.

Ceci étant exposé, et considérant les besoins des services, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs communaux en procédant :

- la création de deux grades d'adjoint technique de 1^{re} classe ;
- la transformation d'un grade d'adjoint technique de 2^e classe en grade d'adjoint administratif de 2^e classe (suppression/création).

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 5 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

7. PLAN DE FORMATION 2016

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, chaque collectivité a la nécessité de construire et proposer aux agents un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

Le plan de formation va traduire pour l'année 2016 les besoins de formation individuels et collectifs qui se déclinent en :

- formation d'intégration et de professionnalisation
- formation de perfectionnement
- formation de préparation aux concours et examens ainsi que les actions mobilisables par les agents dans le cadre du droit individuel à la formation

Le comité technique paritaire a été saisi, lors de sa séance du 23 mai dernier, et a donné un avis favorable sur le plan de formation 2016 qui repose sur les axes stratégiques suivants :

- satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires obligatoires
- renforcer l'hygiène et la sécurité au travail
- les formations liées aux projets de la commune
- approfondir le perfectionnement professionnel
- les formations de préparation aux concours et examens pro, afin de contribuer aux évolutions professionnelles des agents
- accompagner la formation personnelle

Bien évidemment les propositions de formation, présentées pour la période 2015, peuvent faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Les coûts de formation sont pris en charge par la commune, dans la limite des crédits budgétaires alloués, lorsqu'ils ne font pas l'objet de financement dans le cadre de la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur le plan de formation 2016.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Qu'est-ce qui a été budgété, puisque c'est prévu au budget ? Combien, s'il vous plaît ?

M. VILLARON.- Nous avons une cotisation obligatoire au CNFPT, égale à 1 % de la masse salariale. Cela représente environ 100 000 euros. Et puis un complément est prévu pour les formations non exercées par le CNFPT, à hauteur de 69 000 euros.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

Mme LE MAIRE.- Je vais passer la parole à Geneviève PRIMITERRA pour une série de délibérations, de la 8 à la 14.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Et le taux d'absentéisme, on ne l'a pas ?

M. VILLARON.- À la fin du conseil.

**8. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE
RENOUVELLEMENT URBAIN - SECTEUR CENTRE-VILLE/CENTRE
ANCIEN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'AMELIORATION DE
L'HABITAT**

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Par délibération n° 2 du 1^{er} avril 2010, le conseil municipal a approuvé le principe de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain sur le secteur centre-ville/centre ancien.

Ainsi, la convention d'OPAH RU, qui a été signée le 20 septembre 2010, engage, pour une durée de cinq ans, la Ville, l'ANAH et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur à participer financièrement à la réhabilitation du parc immobilier privé.

Dans ce contexte, la commission d'attribution des subventions, régulièrement réunie le 2 juillet et le 25 septembre 2015, a validé le principe de subventionner les opérations suivantes :

ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT (DEPENSE SUBVENTIONNABLE)	MONTANT ACCORDE PAR LA VILLE	MONTANT ACCORDE PAR LE CONSEIL REGIONAL
Logement n° 8 Place de l'Evêché (AK 1023) Propriétaires : M. et Mme DERIU	Propriétaires très occupants très modestes Adaptation salle de bains et cuisine	15 382,97 € Dépense subventionnable (Ville et Région) : 8000 €	Subvention : 800 €	Subvention : 800 €
Logement n° 7 Rue André Honorat (AK 156) Propriétaire : Madame JANSSENS	Propriétaire occupante très modeste Travaux Amélioration énergétique	10 804 €	Subvention : 1 080 € Prime Programme Habiter Mieux /Energie : 1 000 € soit 2 080 €	Subvention : 540 €
Logement n° 14 Boulevard Soustre (AK 1001) Propriétaire : Madame AUDEMAR	Propriétaire occupante très modeste Travaux adaptation salle d'eau	5 654 €	Subvention : 566 €	Subvention : 566 €

Les travaux sont, à présent, achevés ; ils sont conformes à ceux mentionnés dans les dossiers de demandes de subventions déposés.

La Ville peut donc procéder au versement des subventions allouées par la Ville ainsi que par la Région.

En effet, conformément aux termes de la convention de financement conclue entre la Ville et la Région en date du 12 octobre 2010 (approuvée par délibération n° 16 du conseil municipal du 23 septembre 2010), laquelle fixe les modalités juridiques et financières de versement, par la ville de Digne-les-Bains, de l'aide régionale, la Ville versera l'aide régionale aux propriétaires privés bénéficiaires.

La Région remboursera à la Ville les avances effectuées comme suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention complet.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution des subventions réservées au titre de l'OPAH RU centre ancien/centre-ville, conformément aux modalités définies dans le cadre de ce dispositif et aux relevés de décisions (dument validés par les élus désignés) des commissions d'attribution des subventions qui se sont tenues le 2 juillet et le 25 septembre 2015 ;
- d'autoriser madame le maire à effectuer le versement desdites aides financières - subventions Ville et avances régionales - aux propriétaires bénéficiaires ayant réalisé les travaux ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter auprès de la Région le remboursement des subventions versées par la Ville au titre de l'avance de la part régionale ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

9. CAMPAGNE DE SOUTIEN FINANCIER A DES INTERVENTIONS DE RAVALEMENT DES FAÇADES - SECTEUR CENTRE-VILLE/CENTRE ANCIEN - CRET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Par délibération n° 12 du 8 octobre 2015, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains a approuvé le principe de la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2018, de la campagne d'aides financières au ravalement des façades d'immeubles sis en centre ancien et en centre-ville.

Cette campagne est désormais conduite dans le cadre du contrat régional d'équilibre territorial (CRET).

Dans ce contexte, les propriétaires de l'immeuble situé n° 22 boulevard Soustre (AK 607) et de l'immeuble n° 8 rue Jeu de Paume (AK 79) ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Ville et réalisé les travaux de ravalement sur les façades de ces deux immeubles.

Après vérification de la visibilité des façades concernées depuis l'espace public et de la conformité des travaux par rapport aux dossiers déposés auprès de la Ville, et par application des règles de financement édictées dans le règlement de l'opération, la Ville a la possibilité d'octroyer les subventions suivantes :

Propriétaires Adresse des façades concernées	Subventions à engager
Immeuble n° 22, Boulevard Soustre AK 607 Monopropriété : Madame GAILHARDOU	1 façade 3 045 €
Immeuble n° 8 Rue Jeu de Paume AK 79 Monopropriété : Madame GIRAUD	1 façade 3 500 €

Ceci exposé, je vous propose :

- d'autoriser madame le maire à procéder au versement de ces subventions ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter auprès de la Région le versement des subventions allouées au titre du CRET ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

◆◆◆

Mme PRIMITERA.- Je souhaite être transparente à votre égard : à ce jour, nous n'avons pas de réponse de la Région, nous ne savons donc pas si la Région nous accompagnera dans cette action que nous souhaitons malgré tout mener, si bien que la ville supportera seule le coût de ces travaux si la Région ne venait pas nous aider dans cette action.

Mme LE MAIRE.- Merci Geneviève. Y a-t-il des questions ? [*Pas de question*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

10. CHAMPOURCIN : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ELECTRICITE DISTRIBUTION DE FRANCE (ERDF)

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

La commune de Digne-les-Bains a reçu, le 15 avril 2016, une demande de constitution de servitude sur les parcelles communales cadastrées section P n° 517, n° 518 et n° 528 sises quartier Champourcin, formulée par la société MG Concept Ingénierie, chargée par ERDF du remplacement d'un câble HTA CPI.

La convention prévoit d'établir à demeure dans une bande de 0,50 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale de 29 m pour la pose d'un câble HTA 3 x 240 AI ainsi que ses accessoires (localisée de « 1 à 2 » sur l'extrait de plan joint). Cette convention est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages.

Conformément à la législation en vigueur, il convient d'établir une convention de servitude afin de permettre à ERDF de disposer des droits d'installation et d'exploitation nécessaires à son activité.

Cette convention sera régularisée par acte authentique auprès d'un notaire aux frais d'ERDF.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'une convention de servitude avec ERDF concernant le remplacement d'un câble HTA CPI et accessoires associés sur les parcelles communales cadastrées section P n° 517, n° 518 et n° 528 sises quartier Champourcin, selon le plan foncier joint à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

11. RUE FREDERIC MISTRAL : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (GRDF)

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

La société GRDF a procédé à la construction d'un ouvrage gaz comportant une canalisation souterraine nécessaire à la distribution publique, sur la parcelle communale cadastrée section AE n° 325 sise rue Frédéric Mistral à Digne-les-Bains.

Pour fixer les conditions d'implantation et d'exploitation de ces équipements, GRDF a élaboré une convention de servitude qui a été signée le 17 juillet 2014.

Il y a lieu de régulariser et de publier à la conservation des hypothèques compétente, l'acte authentique réitérant la convention signée avec GRDF. Étant précisé que les frais liés à cette opération sont à la charge de GRDF.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention établie par GRDF et signée le 17 juillet 2014, pour la servitude de passage du réseau de distribution publique de gaz sur la parcelle communale cadastrée AE n° 325 ;
- d'autoriser madame le maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitude.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je voudrais poser une question éventuellement.

Est-ce qu'on en est toujours à 0,35 euro/m en ce qui concerne la redevance et combien éventuellement ? C'est vrai que c'est pour les services plutôt.

Mme PRIMITERRA.- Depuis que je suis en mandat, je n'ai pas entendu parler d'une augmentation du tarif. Je me tourne vers les services. Non.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci.

Puisque j'ai le micro, je voudrais en profiter pour m'étonner quand même, Monsieur VILLARON, que vous ne vouliez pas rendre public le taux d'absentéisme. C'est pourquoi j'ai pris la parole, je m'en excuse Madame PRIMITERRA, puisque je voyais que M. VILLARON laissait son micro.

M. VILLARON.- Ce n'est pas que je ne veuille pas le rendre public, ça ne fait pas l'objet d'une question à l'ordre du jour, mais demandez les renseignements et je vous les apporterai. Si par la suite vous voulez poser une question, vous la poserez dans les délais qui sont impartis.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Dans ce cas, il faudrait que vous donniez les documents dans les délais réglementaires, Monsieur ! C'est de la dictature, c'est bien. Vive la transparence ! Vive la transparence ! C'est un exemple supplémentaire.



12. QUARTIER SAINT-VERAN : ACQUISITION EN VUE DE L'EXTENSION DU CIMETIERE SAINT-VERAN - 2^e TRANCHE

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière Saint-Véran de la commune de Digne-les-Bains, le conseil municipal a approuvé par délibération n° 10 du 3 octobre 2013, l'acquisition de la parcelle cadastrée BI n° 36 d'une superficie de 3 050 m².

Aujourd'hui, il convient de procéder de la même manière à l'acquisition d'un ensemble de terrains, idéalement situés à proximité immédiate du cimetière et frappés par les emplacements réservés 3/52, 3/61 et 4/9, afin de répondre au besoin d'extension prévu dans le plan local d'urbanisme.

À cet effet, la SARL Aménagement Foncier du Sud, représentée par M. Sélim KRACHENI, propose à la commune l'acquisition des parcelles cadastrées section BI n° 398 (56 m²), n° 399 (420 m²), n° 400 (520 m²) et n° 401 (2 725 m²) soit une superficie totale de 3 721 m².

Le service de France Domaine a estimé le prix de l'acquisition de ce tènement foncier à 110 000 €.

La promesse synallagmatique de vente avec la SARL Aménagement Foncier du Sud, représentée par M. Sélim KRACHENI, a été signée le 2 juin 2016.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition à la SARL Aménagement Foncier du Sud, représentée par M. Sélim KRACHENI, des parcelles BI n° 398, n° 399, n° 400 et n° 401 d'une superficie totale de 3 721 m² pour un montant de 110 000 € ;

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'État, l'octroi de subvention la plus importante possible ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement prévu par le Conseil régional ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant, aux minutes de l'office notarial de Digne-les-Bains.



Mme PRIMITERRA.- Conformément à votre souhait, Madame BAUDOUI-MAUREL, vous avez dorénavant le plan qui s'affiche à l'écran, pour situer où se trouve le terrain.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je vous en remercie. C'était une proposition de notre groupe.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Nous allons passer au vote sur les délibérations 11 et 12, parce qu'avec l'absentéisme au milieu, nous n'avons pas voté sur la délibération 11.

LA DELIBERATION N° 11, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



13. QUARTIER DES BASSES SIEYES : ACQUISITION FONCIERE - 2^e TRANCHE

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Dans le cadre de la deuxième tranche d'aménagement du quartier des Basses Sièyes à Digne-les-Bains, des emplacements réservés ont été inscrits au plan local d'urbanisme (PLU) en vue de la réalisation des voies et réseaux afférents à ce secteur.

La commune a déjà pu régulariser un certain nombre d'acquisitions foncières. Aujourd'hui, il convient de procéder à l'acquisition aux consorts ROUIT, d'une emprise de 439 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section BC n° 90 d'une superficie totale de 4 875 m², selon le plan de division, ci-annexé, établi par M. Thierry PLANET, géomètre expert.

Selon l'évaluation faite par France Domaine, cette acquisition peut se faire selon la base de 33 € le mètre carré, soit pour 439 m² un montant de 16 910 €, indemnité de remploi comprise.

La promesse synallagmatique de vente avec les consorts ROUIT a été signée le 2 juin 2016.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition au consorts ROUIT d'une emprise de 439 m² à prélever sur la parcelle cadastrée BC 90 pour un montant total de 16 910 € ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant, aux minutes de l'office notarial de Digne-les-Bains.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- En parlant de ce quartier, il faut savoir que chaque fois qu'il pleut et qu'il pleut beaucoup, tout le bas du quartier s'inonde sur le bord de la voie rapide. Est-il prévu quelque chose ? Nous en avons déjà parlé. Il y a une immense flaque d'eau en bas du terrain qui touche la piste cyclable, et les gens pataugent.

Mme PRIMITERRA.- Je ne pense pas que l'on parle de la même partie des Basses Sièyes.

M. BARBERO.- Non, mais puisqu'il est question du quartier des Basses Sièyes, je vous en parle.

Mme PRIMITERRA.- Ce sont les désordres constatés à côté de l'immeuble de logements sociaux, non ?

M. BARBERO.- Les logements dont je vous parle sont situés derrière Weldom, dans le nouveau quartier des Basses Sièyes.

Mme PRIMITERRA.- Je ne suis pas en situation de vous répondre. En revanche, je sais que lorsque l'aménagement de cette partie a été fait, il y a eu des bassins de rétention, cela a été aménagé. Il y a peut-être un problème particulier sur lequel on vous apportera une réponse.

M. BARBERO.- Au dernier gros orage, les habitants s'étaient plaints de cet état de fait. Il y a un bassin de rétention, mais je pense que ça n'a pas été fait dans les règles et qu'il faudrait l'aménager.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Monsieur BARTOLINI ne peut pas nous répondre ?

M. BARTOLINI.- Je ne suis pas au courant.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est H2P qui s'en occupe, non ?

M. BREMOND.- Pour répondre à votre question, je sais que la problématique aux Basses Sièyes ne se situe pas sur la première partie qui a été construite mais en amont, à la jonction entre le nouveau quartier et l'ancien quartier des Basses Sièyes, au bas du lotissement des Coussières, lotissement des années 80. Il y a un problème de pluvial. Les services techniques s'en occupent, mais ce n'est pas impacté par les travaux des Basses Sièyes. Au niveau de la piste cyclable et de l'ancien lotissement des Coussières, c'est vrai qu'en cas de fortes pluies c'est un point bas, mais ce n'est pas intégré dans le quartier.

M. BARBERO.- J'en parlais parce qu'il était question de ce quartier, des alentours.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 13, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

14. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE, ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES : REVISION, DEFINITION DES OBJECTIFS, MODALITES DE CONCERTATION

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II et son décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 ont profondément modifié la réglementation en matière d'enseigne et d'affichage publicitaire.

La ville de Digne-les-Bains, par délibération du 29 avril 1986 et par délibération du 30 juin 1997, s'est dotée d'une réglementation spéciale de publicité, des pré-enseignes et des enseignes.

Cette réglementation en vigueur ne correspond plus aux enjeux et contexte actuel ; de plus, selon la loi, à défaut de révision de l'actuel règlement de publicité, ce dernier sera caduc au 14 juillet 2020 avec transfert de compétence au préfet.

C'est pourquoi il vous est proposé de réviser ce règlement en se fixant les objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité de la ville et la qualité de vie sur l'ensemble des quartiers de la ville ;
- redynamiser le tissu économique local ;
- proposer un cadre qualitatif de l'intégration des enseignes dans le patrimoine bâti diversifié ;
- assurer une lisibilité des vitrines commerciales ;
- valoriser les atouts, les richesses et les potentialités de l'environnement local dans un projet durable du territoire ;
- décliner, traduire et adapter localement les dispositions introduites par la loi ENE.

Pour cela, il vous est proposé d'engager la concertation publique prévue à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme pendant toute l'élaboration du projet en définissant que :

- Mise à disposition pendant toute la durée de la concertation préalable, d'un registre de concertation destiné à recueillir toutes observations et propositions. Ce cahier sera mis à disposition du public, en mairie, service urbanisme et foncier, 1 boulevard Martin Bret à Digne-les-Bains, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations peuvent également être adressées par courrier à madame le maire - service urbanisme et foncier - Hôtel de Ville - 1 boulevard Martin Bret 04000 Digne-les-Bains.
- Organisation de deux réunions publiques notamment lors des principales étapes de la procédure,
- Parution d'articles dans le journal municipal et sur le site internet de la ville.

À l'issue de la concertation, le projet de règlement local de publicité sera arrêté par délibération du conseil municipal conformément aux articles L.123-9 et R.123-18 du Code de l'urbanisme.

Il sera transmis pour avis aux personnes publiques associées, transmis pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites puis soumis à enquête publique conformément à l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux articles L.123-6 et L.123-8 du Code de l'urbanisme, la délibération sera notifiée :

- à monsieur le préfet des Alpes-de-Haute-Provence
- à monsieur le président du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- à monsieur le président du département des Alpes-de-Haute-Provence
- à madame la présidente de la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence
- à monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat des Alpes-de-Haute-Provence
- à monsieur le président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence
- à madame la présidente de la communauté de communes Asse Bléone Verdon

Les maires des communes limitrophes, les associations agréées dans les conditions de l'article L.125-5 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement peuvent à leur demande être consultés sur le projet.

La délibération sera affichée en mairie durant un mois, une mention en caractère apparent sera diffusée dans un journal local d'annonces légales et une publication au recueil des actes administratif de la commune sera réalisée.



Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- En la matière, la municipalité a-t-elle déjà des idées, des projets sur ce qu'il pourrait y avoir, par exemple un logo commun, l'uniformisation de ces enseignes ?

Mme PRIMITERRA.- Nous allons élaborer tout cela dans le règlement public. Là on fixe la procédure qui est une procédure lourde puisque c'est la même que pour élaborer un plan local d'urbanisme.

À ce jour, je ne peux pas vous expliquer ce que cela contiendra.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 14, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--



15. CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Monsieur Gérard ESMIOL rapporte :

La ville de Digne-les-Bains a signé, le 1^{er} juillet 2015, un contrat de ville qui constitue le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des territoires définis comme prioritaires (quartiers du centre-ville et du Pigeonnier).

Ce contrat a été élaboré conjointement par les services de l'État et de la Ville en partenariat avec les autres collectivités locales : conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et communauté de communes Asse Bléone Verdon et en associant d'autres partenaires : la caisse d'allocations familiales des Alpes-de-Haute-Provence, Pôle emploi, l'Agence régionale de santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires.

Ce contrat propose des objectifs à atteindre sur la période 2015-2020 en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires. Ce nouveau contrat de ville s'articule autour de trois axes majeurs :

- la cohésion sociale, qui se traduit par des actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, en portant une attention particulière aux familles monoparentales ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi, dans l'objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les habitants du quartier et ceux de la ville, en particulier au bénéfice des jeunes.

Dans le même temps, le contrat de ville prend en compte les axes transversaux obligatoires : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Afin de mettre en œuvre les objectifs du contrat, la ville de Digne-les-Bains et ses partenaires ont mobilisé les opérateurs locaux dans le cadre d'un appel à projet lancé en janvier 2016. Les projets ont été instruits par un comité de programmation et validés par un comité de pilotage associant l'ensemble des signataires du contrat de ville. Les projets retenus font l'objet de cofinancements entre les partenaires signataires au regard des crédits engagés par chacun dans le contrat.

Au titre de l'exercice 2016, la ville de Digne-les-Bains engage ainsi 53 000 € de crédits politique de la ville. Ces crédits sont répartis comme précisé dans le tableau ci-dessous :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires (AILE)	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Atelier de préprofessionnalisation métiers et services à la personne	4 000 €
CIDFF	Mobilisation et valorisation des compétences invisibles des femmes pour leur accès à l'emploi	5 000 €
MISSION LOCALE	Jeunes et entreprises de la ville : ensemble pour l'emploi	3 500 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Favoriser l'insertion professionnelle d'un public cible par la location de véhicule et par une auto-école associative	3 000 €
COHESION SOCIALE		
A FLEUR DE PIERRE	Jardins solidaires	5 000 €
CCAS DIGNE LES BAINS	Atelier Santé Ville	4 500 €
CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL	Orchestre de quartier	2 751 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques dans les quartiers	2 000 €
UDAF	Accompagnement scolaire, 1 heure pour 1 enfant	4 200 €
UPRO	Accès à la citoyenneté, maîtrise de la langue	2 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE		
A CŒUR DE DIGNE	Embellis ta ville	2 000 €
A FLEUR DE PIERRE	Jardine ta rue	7 260 €
ENERG'ETHIQUE 04	Déploiement d'une opération d'auto-réhabilitation accompagnée dans les AHP	1 529 €
INGENIERERIE/DEVELOPPEMENT		
CONSEIL DE DVT DU PAYS DIGNOIS	Accompagner des initiatives citoyennes sur le QPV	4 260 €

Ceci étant exposé, je vous propose :

- d'autoriser madame le maire à verser aux porteurs de projet concernés les subventions correspondantes au titre du contrat de ville 2015-2020 programmation 2016 ;
- de dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.



Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Comme à l'accoutumée, bon nombre de subventions sont distribuées et, parmi les bénéficiaires, il y a des associations pour qui évidemment nous subvenons, mais je vais faire un peu de politique parce que, même si nous sommes souvent d'accord sur vos délibérations parce qu'il est difficile de faire autrement, nous pensons qu'il faudrait mettre un frein à tout ce qui est social à Digne. Je veux dire par là que nous avons un très bon programme d'accueil, tellement bon que les gens viennent de partout chez nous et cela se sait à la gare du Nord à Paris, on sait très bien qu'à Digne on peut venir ; dans les grandes villes telles que Nice et Marseille on nous les envoie, il y a même des communes du département qui leur payent le ticket de bus pour venir à Digne en leur disant « venez à la préfecture, on va s'occuper de vous » et, finalement, nous avons une population de marginalisés qui s'installent dans la ville et qui détruisent un peu le plancher de notre ville.

C'est vrai que c'est difficile, mais je crois qu'il faudrait savoir dire non à un moment donné et freiner, arriver au strict minimum légal de ce que l'on doit faire dans tout ce qui est social et éviter que notre ville tout doucement glisse vers des pentes qui amènent de la violence, malheureusement, et déplaît fortement aux Dignois, et redonner à notre ville l'attractivité d'une petite ville tranquille.

Parmi ces associations, pour en revenir à la délibération, il y en a une qui a déjà perçu sur une année d'exercice plus de 14 000 euros de la commune ; à la communauté de communes, l'année dernière c'était 9 000 euros, pour pas grand-chose évidemment.

C'est notre avis, il faut bien qu'il y ait des divergences. Il serait grand temps que vous mettiez un frein à tout ce qui est social pour vous occuper de notre population et éviter que des gens arrivent dans notre ville.

J'en parle parce que, dernièrement, j'ai encore pris un jeune homme en stop, il arrivait de Marseille, il s'est arrêté à Manosque et, à Manosque, on lui fait payer l'hébergement de nuit ; il m'a dit qu'il venait à Digne parce que c'est gratuit. Évidemment je ne lui ai rien dit, mais c'est pour vous dire, s'ils sont des centaines à le faire, avons-nous les moyens de tout payer ? Je pense que nous ne pouvons pas le faire.

Merci.

M. ESMIOL.- En ce qui concerne la politique de la ville, dans ce département, il y a la ville de Manosque et la ville de Digne qui sont dans la politique de la ville ; l'État donne 106 000 euros pour la politique de la ville. Par ailleurs il y a le mouvement associatif avec

une participation pour que les gens vivent mieux dans le cœur de Digne, parce qu'il y a des gens en difficulté et l'on sait que quand ils seront mieux dans la ville, on arrivera à un mixage de la population plus important.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, la ville de Digne n'a pas d'hébergement d'urgence. Il n'y en a pas. Il y a l'association Saint-Benoît Labre qui est soutenue par beaucoup de monde, par bon nombre d'associations et même, je crois, le Lions Club et autres, et il y a la Meyronnette pour les dames victimes de violences qui sont en souffrance.

Vous abordez deux aspects : la politique de la ville qu'on peut aborder tranquillement, et l'aspect du social. Pourquoi en sommes-nous arrivés là en France et pourquoi les gens sont-ils en difficulté ? On peut l'aborder tranquillement, politiquement. Je sais que dans un conseil municipal ce n'est pas vraiment le lieu, mais s'il faut discuter politique, on peut le faire, parce qu'il faut se rappeler que, s'agissant de la violence, malheureusement la police est victime aussi de la RGPP et il y a moins de policiers à Digne ; l'ancien président de la République a supprimé 12 000 emplois dans la police et c'est vrai que cela n'aide pas. Cependant, je crois que le véritable problème social c'est le travail. À partir du moment où il y aura du travail pour tous, cela ira beaucoup mieux.

Je suis prêt à débattre quand vous voulez quant à savoir s'il y a trop de social ou pas dans la ville de Digne, mais on ne peut pas dire que c'est la ville de Digne qui fait aspirateur par rapport au social. Il y a d'autres associations qui sont autour de Digne et qui sont aussi créateurs d'emploi. Il faut savoir ce que l'on souhaite, tout simplement. On peut le mettre en débat quand vous voulez, Monsieur BARBERO, et faire un débat public pour savoir s'il y a trop de social ou pas à Digne.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ?

Oui, je vous écoute.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Lors du conseil municipal dernier, nous avons déjà voté un budget de 34 000 euros concernant l'action de prévention en direction de la jeunesse et l'on retrouve des actions qui sont aussi en direction de la jeunesse dans le rapport que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur ESMIOL. Il y a des nouvelles associations que je découvre en l'occurrence, comme « Nos Routes solidaires », « Ludirunner », etc.

Vous prônez plus de social, on va en revenir simplement à un chiffre : malheureusement, notre commune a perdu 2 000 habitants et le budget du CCAS est à 635 000 euros depuis belle lurette. Si je ne m'abuse, il y a certains rapports très officiels qui ont servi d'ailleurs de base pour notamment le FIPD, le contrat de ville, etc., et il est bien reconnu qu'il y a une paupérisation de notre population et des besoins de plus en plus importants en termes de social. Notamment, nous avons évoqué aussi, par exemple, une association comme « À Fleur de pierre » dont le fonctionnement d'ailleurs avait été remis en question parce qu'on ne savait pas, notamment en 2013, si cela allait être pérennisé et, à l'époque, Monsieur ESMIOL, il y avait eu un engagement de la commune à compenser l'absence de subventions de l'État, de la Région et du Conseil général à hauteur de 18 000 euros. 18 000 euros, rien que pour cette association. Quelle est la différence notamment entre « À Fleur de pierre » et « À Cœur de Digne » pour « Embellis ta ville » ? A-t-on vraiment à subventionner des associations dont les buts en tout cas peuvent être comparables ? N'aurait-on pas intérêt justement à faire différemment ?

Je vous ai posé cette question, c'est quand même important.

Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que les associations fournissent des emplois. C'était quelque chose qui nous différenciait aussi avec vos collègues de l'époque, à savoir que les gens arrivaient et créaient leurs emplois, sauf que c'était aux dépens et c'était systématiquement sur de l'argent public. Je suis désolée, je crois davantage à la croissance, au développement économique et au fait que ce soit un emploi qui doit faire venir une famille à Digne et pas l'inverse. C'est malheureusement justement ce qui ne se passe pas.

Monsieur ESMIOL, j'en suis désolée mais c'est sans doute et manifeste, et vous l'avez d'ailleurs quelque peu avoué vous-même tout à l'heure quand vous disiez que c'était une amie qui s'en occupait. Peut-être bien, mais ce qu'il nous faut c'est comme le cheminement de carrière de nos salariés, il faut que ce soit la ville et les besoins de la ville qui dirigent cela et pas des services que l'on rend systématiquement. Quand on voit qu'il y a de plus en plus de besoins en termes de social, il faudrait peut-être s'interroger sur ces programmes sociaux qui ont été faits et dont nous sommes devenus prisonniers et qui, manifestement, sont à l'origine maintenant des problèmes que nous vivons au jour le jour. Alors, rentrer dans ce cercle infernal non, il faut avoir ce que l'on appelle du courage politique et donner des messages forts.

M. ESMIOL.- Vous avez raison pour le courage politique, il faut en avoir, parce que le véritable problème c'est la répartition des richesses. Si vous avez du courage politique et que vous êtes pour la répartition des richesses, ça va mieux pour tout le monde.

Je n'oppose pas l'économie sociale et solidaire, l'emploi public et l'emploi privé, à aucun moment.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est bien ce que je vous reproche.

M. ESMIOL.- Je suis partisan de tous les emplois. Ne faites pas dire aux gens ce que vous pensez dans votre petite tête, ça ne marche pas comme ça. Vous avez une vision du social et, en plus de cela, vous n'avez pas bien compris la politique de la ville.

Tout à l'heure vous avez posé deux questions, l'une sur l'association « Nos Routes solidaires » : le but est de permettre à des jeunes qui n'ont pas de véhicule de trouver du travail, car on sait bien que dans ce département, si on n'a pas une voiture, on est en difficulté pour trouver du travail ; nous donnons 3 000 euros à l'association pour aider les jeunes. C'est un choix. Peut-être pensez-vous que c'est inutile, moi je pense que c'est utile.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je dis qu'il y a doublon.

M. ESMIOL.- Non, il n'y a pas doublon.

Deuxièmement, vous évoquez « À Fleur de pierre » ; les « Jardins solidaires » et « Jardine ta rue » sont deux choses différentes. Vous avez siégé pendant six ans au CCAS et vous êtes toujours en difficulté avec le social.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Mais non, pas du tout. « Embellis ta ville » n'existait pas.

M. ESMIOL.- Vous êtes en difficulté avec le social parce que vous êtes antisociale.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Non, je suis pour le respect de l'argent durement gagné par les contribuables et qui est distribué pour vous servir simplement de création d'un électorat. Subventions électoralistes et clientélistes, oui Monsieur ESMIOL. C'est la réalité.

M. ESMIOL.- Vos propos sont très graves.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il n'y a pas de problème.

M. ESMIOL.- De tels propos sont très graves.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est ce que je pense et c'est ce que beaucoup de Dignois pensent. Ils en ont assez de cette pression fiscale que vous maintenez à cause de dépenses qui ne sont pas prioritaires.

M. ESMIOL.- C'est ce que vous pensez vous, et vous voulez faire croire que les Dignois le pensent aussi.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- La paupérisation de la population plus la montée en puissance de ce sentiment d'insécurité sont liées directement aux conséquences de cette politique totalement irresponsable, la politique de la ville qui est la vôtre, Monsieur ESMIOL, et dont vous êtes d'ailleurs à l'origine sous l'ancien mandat comme sous celui-ci. En l'occurrence au moins n'essayez pas de mentir, l'association en question n'existait pas du tout sous l'ancien mandat. On en découvre toujours de nouvelles.

M. ESMIOL.- Je ne mens pas.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous transformez la vérité.

M. ESMIOL.- C'est vous qui dites n'importe quoi. Il n'y a aucun mensonge, qu'est-ce que vous racontez encore ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'était comme pour les caméras et pour la vidéoprotection, je racontais aussi des bêtises et, bizarrement, après vous vous réveillez quelques années plus tard. C'est exactement le même phénomène.

M. ESMIOL.- Ne mélangez pas tout.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je ne mélange pas.

M. ESMIOL.- La vidéoprotection ! Comme si la vidéoprotection pouvait vous protéger ! Vidéoprotection, ce n'est pas le terme employé, c'est vidéosurveillance. Une vidéo qui protège, je n'en ai jamais vu de ma vie. Quand vous voulez, on abordera le sujet. Si vous voulez, on fera un débat public là-dessus.

Mme LE MAIRE.- Soit dit en passant, le contrat de ville est porté avec la Préfecture. Je pense qu'il serait intéressant de faire remonter vos propos, Madame.

M. THONNATTE.- Excusez-moi, Monsieur ESMIOL...

Mme LE MAIRE.- Attendez, je ne vous ai pas donné la parole. Je suis en train de parler, Monsieur. Je suis en train de vous dire que le contrat de ville est porté avec les services de la Préfecture qui suivent cela avec nous ; il faudrait peut-être, Madame BAUDOUI, que vous fassiez remonter tout cela à monsieur le préfet.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Monsieur le Préfet ne connaît pas tout ce qui se passe dans la ville de Digne et dans toutes les agglomérations.

Mme LE MAIRE.- Les services de monsieur le préfet nous accompagnent en permanence sur ce dossier.

Je vous laisse la parole, Monsieur.

M. THONNATTE.- Monsieur ESMIOL, en effet « Nos Routes solidaires », comme le précisait Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL, n'existait pas préalablement, c'est une nouvelle invention, une nouvelle découverte, la location de véhicules et une auto-école associative, je pense que cela fera très plaisir aux commerçants qui exercent cette profession à Digne-les-Bains, mais d'un autre côté cela vous évitera peut-être d'avoir à vous justifier quand une clientèle arrivée à Digne-les-Bains roule dans les véhicules du CCAS et se fait contrôler. Bien évidemment ce genre d'inégalité subie par les Dignois...

M. ESMIOL.- Dans les véhicules du CCAS ?

M. THONNATTE.- Oui Monsieur, oui Monsieur.

M. ESMIOL.- Vous me le prouvez, dans ce cas, parce que je trouve cela très grave. Vous me le prouvez.

M. THONNATTE.- Oui, oui, avec des bons d'essence du CCAS, Monsieur.

M. ESMIOL.- Vous affirmez des choses...

M. THONNATTE.- C'est une inégalité subie par les Dignois.

M. ESMIOL.- Cela veut dire, Monsieur THONNATTE, qu'ils seraient dans des véhicules du CCAS ?

M. THONNATTE.- Le Dignois normal ne bénéficie pas de toutes ces prestations que vous offrez royalement à un public qui vient s'installer à Digne-les-Bains et vous savez pourquoi ils viennent ici. Vous le savez très bien.

M. ESMIOL.- Je n'espère qu'une chose, c'est que ce que vous voulez faire croire aux Français, vous ne le croyez pas vous.

M. THONNATTE.- Vous avez été informé de ce contrôle routier aussi. Ce n'est pas très récent, mais vous le savez pertinemment.

M. ESMIOL.- Qu'est-ce que c'est ce contrôle routier ?

M. THONNATTE.- Une famille tchéchène qui aurait été contrôlée au volant d'un véhicule appartenant au CCAS, un véhicule de type Clio, de couleur bleue violette.

M. ESMIOL.- Si vous prouvez que c'est vrai, tant mieux pour vous, mais par contre si ce n'est pas vrai, je n'irai pas au pénal contre vous mais je m'engage...

M. THONNATTE.- Vous n'irez pas, ça c'est sûr !

M. ESMIOL.- Si vous prouvez que c'est vrai, je m'engage à donner 1 000 euros au CCAS, je fais un pari avec vous. En revanche s'il est prouvé que ce n'est pas vrai, vous donnerez 1 000 euros au CCAS.

M. THONNATTE.- De la même façon qu'on n'a pas de structure d'accueil à Digne-les-Bains, Monsieur ESMIOL, laissez-moi rire ! Par des délégations vous savez très bien qu'il y a des associations qui accueillent ce public.

M. ESMIOL.- La ville de Digne ne les gère pas.

M. THONNATTE.- Ah non, elle ne les gère pas directement, effectivement.

M. ESMIOL.- Vous avez une méconnaissance totale du social, vous arrivez à raconter n'importe quoi.

M. THONNATTE.- Les informations m'arrivent. Je ne suis pas forcément demandeur, je ne les sollicite pas, mais elles m'arrivent effectivement et elles sont très croustillantes pour beaucoup. Merci.

Mme LE MAIRE.- Cela suffit !

M. TEYSSIER.- Madame le Maire, je voudrais intervenir.

Je voudrais dire à M. THONNATTE qu'il n'est pas le mieux placé pour parler de légalité, parce que si vous voulez aller sur ce terrain-là, Monsieur THONNATTE, on peut sortir toute l'histoire du Vallon des Sources. Ce n'est pas le lieu.

Oui, mais c'est facile de donner des leçons quand on a été soi-même en toute illégalité pendant des années, Monsieur THONNATTE, et vous savez que le dossier existe. Alors arrêtez de nous attaquer pour des peccadilles quand vous, pendant des années, vous avez mis le Vallon des Sources dans un état pitoyable. Le dossier est « gros comme ça », un jour il sortira. Arrêtez de donner des leçons. C'est pour cela que je suis obligé d'intervenir. Je ne vous ai jamais attaqué là-dessus, mais aujourd'hui je ne peux pas laisser passer ce que vous êtes en train de dire.

M. THONNATTE.- Bien sûr, Monsieur TEYSSIER, mais le Vallon des Sources est un dossier que vous connaissez bien, sur lequel vous avez achoppé et vous êtes encore un peu ronchon, je comprends.

En ce qui concerne l'état du Vallon des Sources, Monsieur, je vous rappelle que j'étais salarié et il se trouve qu'en début de semaine j'ai fait établir un constat d'huissier sur l'état de la voie publique. Effectivement, on verra dans quel état vous, municipalité... [*Micro coupé*].

M. TEYSSIER.- Madame le Maire, je suis obligé de ne pas laisser dire des choses comme ça, parce qu'on se laisse toujours attaquer par ces gens-là.

Vous avez une ardoise « comme ça » en ce qui concerne la taxe de séjour. Vous ne l'avez jamais payée.

M. THONNATTE.- Je n'ai pas d'ardoise, Monsieur.

M. TEYSSIER.- Je voudrais bien savoir où elle est allée. On termine là-dessus.

Mme LE MAIRE.- On arrête maintenant, s'il vous plaît. Stop ! Stop ! J'ai dit stop, Monsieur, s'il vous plaît. Vous arrêtez complètement.

En attendant, je pense qu'il serait fort intéressant que la personne de votre groupe qui appartient au conseil d'administration du CCAS vienne aux réunions du CCAS, au moins vous seriez parfaitement au courant de tout ce qui s'y passe.

Maintenant nous allons voter sur le contrat de ville. Je vous invite à aller vous renseigner sur ce qu'est exactement un contrat de ville. Le contrat de ville est fait pour le centre ancien et le Pigeonnier et il est fait par l'État à destination des personnes en difficulté.

Nous passons au vote maintenant.

LA DELIBERATION N° 15, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 8 VOIX CONTRE (MME BAUDOU-MAUREL,
MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE,
M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)

□□□□

16. RESTAURATION SCOLAIRE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Michel EYRAUD rapporte :

Par délibération n° 48 du 20 juin 2013, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire avec la société Compass Group France, agissant sous le nom commercial « Scolarest ».

Conformément à l'article 33 du contrat de délégation, il appartient à l'autorité délégante de fixer les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- de vous prononcer favorablement et d'autoriser madame le maire ou son représentant à fixer, à compter du 1^{er} septembre 2014, le prix du repas à 3,50 €.

◆◆◆

M. EYRAUD.- Je signale que la commission consultative des services publics locaux a donné un avis favorable à ce rapport, à l'unanimité.

Mme LE MAIRE.- Il s'agit d'une information. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Juste deux remarques. On peut constater dans ce rapport qu'il y a une baisse de la fréquentation : 102 560 en 2015 pour un peu plus de 107 000 en 2014, soit 5 409 de moins. En revanche, et c'est dommageable non pas pour l'argent public parce que c'est bien pour nourrir les enfants, les impayés sont en augmentation : on passe de 3 450 euros à 4 311 euros, soit plus 860 euros. Cela veut dire que, et cela rejoint la discussion de tout à l'heure, il y a de plus en plus de familles qui n'arrivent pas à payer la cantine des enfants et c'est dommage que notre population se paupérise de plus en plus.

Merci.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au point suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

□□□□

**17. CONTROLE D'ACCES ET DISPOSITIFS D'ALERTE DANS LES ECOLES :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL
DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Monsieur Michel EYRAUD rapporte :

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, madame le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a adressé aux collectivités une lettre reprenant les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence et de la posture Vigipirate renforcée.

Les circulaires interministérielles n° 2015-205 et 2015-206 du 25 novembre 2015 demandent à chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire de finaliser l'élaboration de leur plan particulier de mise en sûreté avant le 18 décembre 2015.

Ce travail de mise en œuvre effectué par les directeurs d'école en concertation avec les services de l'inspection académique a fait apparaître une spécificité de notre territoire :

- la petite taille de nos écoles et leur configuration rendent plus difficiles les conditions d'accueil et de surveillance du fait du peu d'adultes présents dans les bâtiments et de la rareté des directeurs déchargés d'enseignement ;

- la protection des élèves et des personnels nécessite des aménagements en matière de contrôle d'accès et de dispositifs d'alerte.

La mise en place d'un système d'interphone couplé avec un dispositif mobile d'ouverture à distance permettrait aux directeurs d'école de pouvoir procéder plus efficacement à la gestion des entrées pendant leur temps de présence en classe. De même, un dispositif comprenant plusieurs sonneries d'alerte qui seraient déclenchées en fonction de la situation rencontrée, que ce soit pour une évacuation, un confinement ou une intrusion, faciliterait leur gestion des PPMS.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, le gouvernement a fixé par une circulaire du 11 février 2016 les priorités d'emploi du Fonds interministériel de prévention de la délinquance en matière de financement de la sécurisation des sites sensibles.

Les taux de subvention accordés seront calculés au cas par cas, avec un taux maximum de 80 %, au regard du caractère prioritaire du projet et de la capacité financière du porteur de projet après avis des services de police compétents.

Le budget prévisionnel de l'opération intègre, en fonction de la configuration de l'école, une installation complète ou une adaptation de l'existant.

Il prévoit :

- un interphone équipé d'un clavier à code intégré pour commande d'ouverture de la gâche (matériels à liaison radio fonctionnant sur piles) ;
- un système de sonorisation par bâtiment avec un boîtier de commande quatre boutons (alerte, fin d'alerte, essais mensuels, stop) ; un microphone permettra d'apporter verbalement des informations complémentaires sur la nature de l'alerte ; le système intègre la possibilité de diffuser plusieurs tonalités d'alertes différentes.

Libellé	Dépenses HT	Recettes HT
École des Augiers	8 668,00 €	
École de Gaubert	5 171,00 €	
École du Moulin	5 171,00 €	
École de la Sèbe	4 631,00 €	
École de Beausoleil	9 738,00 €	
École des Ferréols	8 920,00 €	
École des Sieyes	9 172,00 €	
École des Arches	10 990,00 €	

École Joseph Reinach	6 431,00 €	
École Paul Martin	8 362,00 €	
École du Pigeonnier	8 416,00 €	
Participation mairie 20 %		17 134,00 €
Participation FIPD 80 %		68 536,00 €
Total	85 670,00 €	85 670,00 €

Il vous est demandé :

- d'approuver le principe de faire installer un contrôle d'accès à distance et un dispositif d'alerte dans chaque école ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État au titre du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance).

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il est question des écoles, de toutes les écoles primaires, cela nous semble une précaution utile en effet, surtout vu l'état d'urgence effectivement que nous traversons. Cela étant, est-ce uniquement au niveau des écoles primaires que l'on va installer ce genre de dispositif ? Dans le texte, il est bien question de sites sensibles.

M. EYRAUD.- Vous parlez des établissements scolaires en général ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est à vous que cela s'adresse, oui.

M. EYRAUD.- En ce qui concerne les établissements scolaires en général, nous avons participé à des réunions. Ce que nous sollicitons au titre des écoles primaires évidemment se répercute de la même façon au niveau des collèges et au niveau des lycées. Autrement dit, l'ensemble des établissements scolaires doivent procéder à ce type d'installation.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci, Monsieur EYRAUD.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

18. CLASSE « ROUSSE » 2016 - ECOLE DE BEAUSOLEIL : MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur Michel EYRAUD rapporte :

L'école primaire de Beausoleil souhaite organiser une classe « rousse », pour deux classes, du 3 au 7 octobre 2016, au centre de Biabaux, qui concernerait 33 enfants.

Ces séjours éducatifs sont organisés par le personnel enseignant et entrent dans le cadre du projet d'école.

Le Conseil départemental et le Conseil régional apportent une aide financière aux communes, pour les écoles qui partent en classe « rousse » dans un centre d'accueil du département et pour une durée de cinq jours au minimum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Séjour :	8 372,00 €	Commune :	4 125,00 €
Transport :	500,00 €	Conseil Départemental :	660,00 €
Matériel divers :	115,50 €	Conseil régional :	1 887,50 €
		Parents d'élèves :	1 650,00 €
		Coopérative scolaire :	665,00 €
TOTAL :	8 987,50 €	TOTAL	8 987,50 €

Il vous est demandé d'autoriser le maire ou son représentant :

- à solliciter l'aide du conseil départemental et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- à financer le projet de classe « rousse » sur la base de 40,44 euros par enfant et par jour.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur le code fonctionnel 255 du budget primitif 2016.

◆◆◆

M. EYRAUD.- Le montant de 40,44 euros englobe les trois subventions : commune, conseil départemental et conseil régional.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions, des remarques ? *[Pas de question]*

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 18, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

19. RALLYE ETUDIANT : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Michel EYRAUD rapporte :

Le service jeunesse et sports de la ville de Digne-les-Bains va mettre en place un « rallye étudiant » lors de la prochaine rentrée scolaire afin de faire connaître aux étudiants la commune et son environnement. Cet événement va leur permettre de se rencontrer et de contribuer au dynamisme de la ville.

Le rallye étudiant se déroulera durant une matinée. Il se fera à pied et concerne les étudiants (post-bac) par équipe de 4 à 6 personnes. À cette occasion, différentes activités seront proposées par les partenaires du projet. Celles-ci ont pour vocation d'allier ludisme et information/prévention dans un minimum de temps : parcours, petits défis ludiques, jeu de piste, jeu citoyen, divers questionnaires, etc.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 6 386 € pour 400 participants.

	Montant en € TTC	Participation (%)
Conseil régional PACA	3 193,00 €	50,00 %
Autofinancement	3 193,00 €	50,00 %
Total	6 386,00 €	100,00 %

Afin que le projet puisse aboutir, si le financeur n'apportait pas la totalité de l'aide attendue le nombre des participants pourrait être réduit.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur la subvention correspondante.

LA DELIBERATION N° 19, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

**20. RENOUELEMENT DU TITRE 3 « VILLE AMIE DES ENFANTS » :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Monsieur Michel EYRAUD rapporte :

La ville de Digne-les-Bains souhaite poursuivre son partenariat avec l'Unicef France pour le titre « Ville amie des enfants ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à :

- mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : prise en compte dans les politiques publiques locales et les dispositifs locaux existants ;
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles ;
- encourager les jeunes à être des acteurs de la vie sociale et les impliquer dans les domaines qui les concernent, prendre en compte leurs réflexions et disposer de temps de concertation et d'échanges avec eux ;
- faire connaître les droits de l'enfant, en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la ville de Digne-les-Bains repose sur les actions suivantes :

- bien-être et cadre de vie : création de la Maison des jeunes et des étudiants ;
- non-discrimination et égalité d'accès aux services : mise en place de permanences d'informations au sein de la Maison des jeunes et des

- étudiants, du Bureau Information Jeunesse et travail en liaison avec les partenaires sur des missions d'accompagnement et d'animation sociale ;
- participation citoyenne des enfants et des adolescents : écoute des jeunes sur les modes d'engagement et de participation dans la vie de la cité et accompagnement de ces derniers sur des projets spécifiques ;
 - sécurité et protection : reconduction de l'action « passer son PSC1 et s'engager » ;
 - parentalité : actions en lien avec les professionnels agissant autour de la parentalité et soutien de ces derniers (PAEJP...) ;
 - éducation : au travers de l'articulation entre les projets d'écoles et le projet pédagogique périscolaire, mettre en place des animations afin de favoriser la coopération et la collaboration avec les enfants.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le dossier de candidature de la ville de Digne-les-Bains ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.



M. EYRAUD.- Comme vous le savez certainement, la ville possède le label « Ville amie des enfants » depuis 2005. Nous avons déposé un dossier pour renouveler ce label et pour cela nous avons obtenu l'accord de l'UNICEF France, mais nous devons procéder évidemment à une délibération en conseil municipal.

Nous souhaitons évidemment nous engager à mettre en place les actions que nous menons déjà, voire les développer. Notamment nous venons de créer la Maison des jeunes et des étudiants, nous entendons développer les actions en direction des jeunes par ce biais. Nous comptons reconduire l'action « passer son PSC1 ».

Nous souhaitons aussi mener des actions pour la parentalité, parce que nous sommes en liaison avec des associations comme le CoDES, l'ADSEA, la Maison des adolescents.

Nous interviendrons aussi dans le PAEJP, c'est-à-dire le point d'accueil des jeunes et de leurs parents.

Nous voulons donc continuer la politique que nous menons jusqu'à présent en direction des jeunes, voire l'accentuer.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

[Pas de question]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 20, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

21. ANCIEN MUSEE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE : TRANSFERT DE LA COLLECTION

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Le musée de la Seconde Guerre mondiale, situé dans un ancien abri souterrain place Paradis, a dû être fermé pour raison de sécurité par arrêté du maire n° 15-385 du 8 juin 2015.

Devant l'impossibilité d'adapter les locaux pour obtenir les conditions adéquates à la bonne conservation de la collection, ainsi qu'en matière de sécurité incendie et d'accessibilité, mais aussi l'absence de personnel pour gérer les collections de ce musée, la question de leur devenir se pose.

Jacques Teyssier, qui s'est impliqué bénévolement dans l'ouverture du musée jusqu'en 2015, a souhaité faire don à la commune de la totalité des armes qui lui appartenaient et qui s'y trouvent. Celles-ci complètent donc la collection d'armes, toutes démilitarisées, et autres objets appartenant à la ville (inventaires annexés au présent rapport), tombés désormais dans le domaine public (cf. article L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Le service des archives communales envisage de créer un nouveau fonds pour conserver les documents écrits et imagés, tels que les affiches, tracts, et la correspondance.

Mais, afin que les collections de l'ancien musée soient valorisées auprès des publics dans un lieu muséographique adapté et situé dans notre département, contact a été pris avec le service culturel de la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye qui gère le musée de site de Saint-Ours bas, installé dans un ouvrage Maginot de la haute vallée de l'Ubaye.

Ladite communauté de communes s'engage justement dans un projet de valorisation du patrimoine fortifié de l'Ubaye. Ainsi, un projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est porté conjointement par la communauté de communes et par le Pays SUD.

Par son président, la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye est intéressée par la cession par don de la collection de l'ancien musée de la Seconde Guerre mondiale de Digne-les-Bains, qui enrichira l'inventaire du musée de site de Saint-Ours bas.

Cette cession est conforme aux dispositions de l'article L.3112-12 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter le don des armes fait par Jacques Teyssier ;
- d'approuver la cession par don de la collection de la ville de Digne-les-Bains à la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette cession par don.

◆◆◆

Mme VOLLAIRE.- Je remercie ici ce soir Jacques TEYSSIER pour tout le travail effectué pendant toutes ces années, ainsi que Guy REYMOND qui avait été à l'origine de la création de ce musée.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. ESMIOL.- Je voudrais tout d'abord saluer Jacques TEYSSIER et le travail qu'il a effectué. Ce n'est pas simplement un musée qu'on va transférer. Je remercie le service des archives communales qui envisage de créer un nouveau fonds. Au regard de la mémoire, de la montée de l'extrême-droite, de la haine que l'on constate aujourd'hui contre l'étranger, la haine contre l'émigré, nous revivons dans ce pays une partie de l'histoire et, vis-à-vis de la jeunesse, vis-à-vis de ceux qui siègent aussi dans ce conseil municipal, il est important de se rappeler le passé.

J'avais donné à mon ami Jacques TEYSSIER une belle affiche que j'avais récupérée dans une imprimerie de Forcalquier. Cette affiche avait été faite sous Pétain, on pouvait y voir la chasse aux gaullistes, aux socialistes, aux francs-maçons et aux communistes. Aujourd'hui, dans un département limitrophe, les pétainistes sont en train de vouloir refaire une journée ou un week-end et de se refaire une virginité.

Je pense que c'est dangereux pour la démocratie et la société et c'est le même danger aujourd'hui quand des propos sont tenus dans ce conseil municipal, des propos haineux, par les mêmes qui nous donnent des leçons. Ainsi, sur le blog de Mme BAUDOUI-MAUREL il faut savoir qu'une personne écrit ceci : « *En ce qui concerne le pôle social, il faut faire de l'écobuage* ». Cela aussi c'est purement scandaleux et complètement à l'opposé de propos du vivre ensemble pour aider les autres. Il y a ceux qui aiment la haine, moi mon choix et ma vie c'est d'aider les êtres humains.

Mme LE MAIRE.- Merci.

Bernard TEYSSIER.

M. TEYSSIER.- Je vous remercie pour tous les éloges faits sur mon oncle, puisqu'il s'avère que Jacques TEYSSIER est mon oncle.

Je suis très embêté pour voter cette délibération, pour deux raisons.

De la façon dont elle est libellée, il faut répondre à deux questions différentes. Sur la première, je suis tout à fait d'accord pour qu'on accepte le don fait par mon oncle. En revanche sur la seconde, je ne suis absolument pas d'accord. Pour la plupart, les armes de cette collection proviennent de résistants dignois ; or, ma famille était très engagée dans la Résistance et cela me gêne de voir partir tout ce patrimoine qui les aura aidés à se débarrasser et à se sauver du nazisme. Je souscris tout à fait aux propos de mon ami Gérard ESMIOL, mais je crois que laisser partir cette collection est une erreur. C'est une erreur, parce que je comprends bien qu'aujourd'hui nous avons des difficultés pour pouvoir la « caser », néanmoins vu les nombreux bâtiments que nous avons dans la ville et qui pour la plupart ne sont pas totalement occupés, je pense qu'il y avait d'autres solutions que de laisser partir ce patrimoine dignois.

Je suis vraiment obligé de voter contre cette délibération.

Mme LE MAIRE.- Nadine veut répondre.

Mme VOLLAIRE.- Je voudrais simplement dire que si l'on est arrivé à cette solution après de nombreux débats et de nombreuses recherches, c'est qu'on n'a rien trouvé d'autre pour que cette collection ne finisse pas dans des cartons, dans un coin perdu, empoussiéré, et se détériore. Pour en avoir parlé avec Guy REYMOND, il est très content que cette collection soit dans un musée qui la mettra en valeur et continuera à faire des expositions et à montrer le département.

M. TEYSSIER.- Je voudrais ajouter - ce que je vais dire n'est pas polémique - qu'il est dommage que mon oncle ne soit pas en état de pouvoir donner son avis (car malheureusement il est au bout du chemin), car s'il avait été en état il n'aurait certainement pas apprécié que cette collection quitte la ville de Digne.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- J'aimerais intervenir s'il vous plaît.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- J'ai eu l'occasion, Monsieur TEYSSIER, d'en parler avec votre oncle, et pendant plusieurs années puisque faisant partie du Souvenir français, faisant partie de l'Office national des combattants, des victimes de guerre, etc., par l'engagement qui m'est personnel comme celui de ma propre famille, en l'occurrence toujours le respect vis-à-vis de ceux qui ont donné leur vie pour que nous puissions aujourd'hui être là.

Cela dit, Monsieur TEYSSIER, nous allons nous rejoindre tous les deux, si l'on avait voulu trouver un emplacement, et c'était le désir de votre oncle, on l'aurait trouvé depuis belle lurette. Manifestement, on a plus d'attention vis-à-vis d'autres parties de la population. Et, Monsieur ESMIOL, vous concernant, en donneur de leçons vous êtes le dernier autour de cette table à pouvoir vous ériger justement en donneur de leçons. Vous êtes celui qui, autour de cette table, n'a pas hésité à tricher pour percevoir des indemnités d'adjoint en faisant des accords électoraux et parfois d'ailleurs en ayant donné des coups de pied, sinon

des coups de poignard dans le dos à ceux que vous aviez soutenus et qui vous avaient soutenu en leur temps.

Alors pour les leçons, Monsieur TEYSSIER...

M. ESMIOL.- Non, c'est ESMIOL !

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je suis d'accord avec M. TEYSSIER et, Monsieur ESMIOL, c'est bien vous que je regarde. Entre nous soit dit, Monsieur ESMIOL, vous savez très bien que c'est à vous que cela s'adresse et je vous dénie, Monsieur, tout droit de donner des leçons. Et je ne suis pas la seule.

Monsieur Jacques TEYSSIER désirait que ce patrimoine, qui est le fruit de toute une vie de recherche, reste ici, et ne serait-ce que par respect, parce qu'il n'y a pas eu que dans ce domaine-là qu'il a donné de son temps et ce, bénévolement, je suis heureuse finalement qu'il ne puisse pas se rendre compte de ce qui se passe aujourd'hui, je vous le dis, parce que cela l'aurait achevé, je n'en ai aucun doute.

Mme VOLLAIRE.- Si vous permettez, je vais vous lire un passage de la lettre de don qu'il a envoyée le 17 juillet 2015 :

« Dans la mesure du possible, il me serait agréable de savoir que ces armes seront données à des musées qui conservent la mémoire de cette époque. »

Alors je ne crois pas qu'on trahisse sa volonté.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Tout à fait, il voulait que ça reste à Digne, Madame, et vous lui avez mis en face le fait que c'était impossible. C'était donc effectivement la seule chose à laquelle vous le résolviez. Je trouve que cette attitude est particulièrement détestable. Détestable !

Mme VOLLAIRE.- Tout autant que certains qui se réveillent au dernier moment alors que ce musée est fermé depuis un an.

Mme LE MAIRE.- Merci Nadine.

Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Oui, on peut parler, c'est vrai que c'est dommageable pour les souvenirs dignois, mais cette collection est bien mais peut-être pas assez fournie non plus pour pouvoir faire une exposition qui attirerait tout le monde.

Nous pensons qu'elle sera très bien là-haut dans l'Ubaye, qu'elle sera mise en valeur et que M. TEYSSIER pourrait être content de voir qu'elle est admirée par de nombreuses personnes, alors que chez nous malheureusement, comme vous le dites, le musée qui était là-bas au fond de la rue Mère-de-Dieu, peu de monde y allait. On en parle maintenant parce que cette collection part dans l'Ubaye, mais notre intime conviction c'est qu'elle est mise en valeur là-haut plus que chez nous.

Merci.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 21, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (M. TEYSSIER, MME BAUDOUI-
MAUREL, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

22. DEPOT DE MARQUES A L'INPI

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Depuis l'exposition « À l'étoile des Alpes » conçue et réalisée par le musée Gassendi en 2015, l'intérêt pour ce bijou dignois traditionnel s'est accru.

Afin de protéger, par un règlement d'usage, l'intégrité de cet objet avec fabrication respectueuse des origines, l'utilisation exclusive du fossile, ramassé selon les conditions légales en vigueur dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) et une réalisation des bijoux en atelier, dans les Alpes-de-Haute-Provence (04), avec des métaux précieux uniquement (or et argent), la ville de Digne-les-Bains souhaite déposer les noms suivants : « étoile de saint Vincent », « étoile des Alpes et « étoile de Digne », auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle en tant que marque collective.

Ceci exposé, il vous est donc proposé :

- d'autoriser madame le maire à signer cette demande d'enregistrement auprès de l'INPI.

LA DELIBERATION N° 22, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

23. DEMANDE D'ACCEPTATION DE DONATION : DONATION PAUL-ARMAND GETTE

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Monsieur Paul-Armand GETTE, artiste, souhaite faire don de son œuvre :

Solidifications devant la brûlante humidité des Nymphes, 2013
Vidéo 14'00

Basalte du Puy de la vache, Kérapophyre de Hurbache, Dacite de Quenast,
pétales de roses jaunes
4 socles : 40x40x90 cm, 40x40x180 cm (x2), 40X40X60 cm,

au musée Gassendi.

Le musée s'engage à :

- respecter la loi n° 202-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
- n'apporter aucune modification de nature à dénaturer les œuvres.

Cette œuvre sera intégrée dans une exposition sur le thème des roches, qui aura lieu en 2017.

Ceci exposé il vous est donc proposé :

- d'autoriser madame le maire à accepter cette donation.

LA DELIBERATION N° 23, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

24. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FOLLIA

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Après étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association la Follia, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500 €.

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2016.

Ceci exposé, je vous demande d'approuver cette proposition et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de cette subvention.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui, nous vous écoutons.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je voudrais en savoir un petit peu plus sur cette association La Follia.

Concernant notamment en tout cas sa motivation, puisque cela existe un peu dans tous les départements et dans toutes les régions, est-ce que l'on n'aurait pas pu faire, comme je le disais tout à l'heure, une mutualisation puisqu'il y a quand même d'ores et déjà des associations - comme l'association Art et Musique en Provence - qui auraient pu intégrer cet aspect des choses ? En l'occurrence, quel rapport éventuellement avec l'association ou en tout cas le nom de Stravaganza, c'est-à-dire une association dont nous avons un éminent Dignois qui joue et qui en est le responsable, Thomas SOLTANI pour ne pas le citer ? N'y a-t-il pas doublon là encore, ne pourrait-on pas regrouper les deux associations et donc les deux subventions ?

Mme THIEBLEMONT.- Art et Musique est une association à l'échelle régionale, c'est une association qui organise des spectacles. La Follia est une association dignoise. Quant au groupe Stravaganza, c'est le nom de l'ensemble et l'association gère le groupe, entre autres, et d'autres activités de M. SOLTANI.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ce n'est pas antinomique. En l'occurrence on donne 900 euros d'un côté et on va donner une subvention de ce côté-là.

Mme THIEBLEMONT.- Non, on donne 500 euros à La Follia.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je parlais de l'association Art et Musique.

Mme THIEBLEMONT.- Oui, mais cela n'a rien à voir.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous venez de me répondre que c'était parce que c'était régional. Je parle de la nature.

Mme THIEBLEMONT.- Oui, mais les subventions que l'on donne à l'association Art et Musique en Provence ont été votées au dernier conseil municipal et Art et Musique en Provence est une association indépendante. La Follia n'a rien à voir avec Art et Musique en Provence. Art et Musique en Provence surtout aide à la vulgarisation de la musique et de l'art, parce qu'ils permettent à certains groupes qui viennent jouer à Digne, engagés par eux et par le centre culturel, d'aller jouer dans les maisons de retraite, les écoles, des choses comme ça. C'est complètement indépendant, on ne fait pas doublon en donnant une subvention à Art et Musique en Provence et en donnant une subvention à La Follia.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- La Follia fait des spectacles.

Mme THIEBLEMONT.- Oui, La Follia fait essentiellement des concerts. Art et Musique en Provence a un champ plus large.

Mme LE MAIRE.- Merci. Monsieur BARBERO, vous aviez une question ? Non ? Très bien.

Avec La Follia, nous valorisons aussi un jeune talent dignois.

Je vous demande de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 24, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

25. DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA LANGUE PROVENÇALE : ADHESION A L'ASSOCIATION FORUM D'OC

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Il paraît essentiel que la ville mène une politique volontariste pour le développement et la promotion de la langue provençale, appelée également langue d'oc, notamment dans le cadre du Géoparc, car la langue fait partie du patrimoine immatériel et doit être mis en valeur au même titre que les sites ou monuments.

Afin de sauvegarder et de mettre en valeur ce patrimoine culturel immatériel et de fédérer toutes les énergies qui s'y emploient, s'est constitué le Forum d'Oc, collectif réunissant les représentants des personnes morales (associations, collectivités et entreprises) qui souhaitent promouvoir la pratique du provençal dans tous les domaines de la vie publique.

Créé le 30 novembre 2013 à Marseille en conclusion du colloque régional « Quel avenir pour la langue d'oc - l'occitan en Provence-Alpes-Côte d'Azur » à l'initiative du comité Anem, oc ! Provença, le Forum d'Oc se réunit en session plénière deux fois par an afin de fixer des programmes d'actions ou de promotion.

L'adhésion au Forum d'Oc est gratuite et se fait par une déclaration d'adhésion à la « charte du Forum d'Oc » dont les quatre principaux objectifs sont :

- œuvrer pour l'obtention d'un cadre législatif et règlementaire adapté
- assurer la présence de la langue d'oc dans la vie quotidienne
- développer l'enseignement et les formations
- préserver le patrimoine et promouvoir la création

Je vous propose que la ville puisse rejoindre cette association dont les associations fondatrices sont la Maintenance de Provence du Félibrige, l'Institut d'études occitanes de la région Provence-Alpes-Côte d'Aur, la Fédération provençale des Calandretas, l'Association pour l'enseignement de la langue d'oc de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur associée à l'Association des professeurs de langue régionale de l'académie de Nice.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider l'adhésion à cette association et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

◆◆◆

Mme PRIMITERRA.- Pour ceux qui l'ignorent, les Calandretas sont des écoles privées maternelles et primaires qui dispensent leur enseignement en provençal.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Une observation. Comme quoi, bravo Madame PRIMITERRA, vous avez trouvé une association que l'on pouvait rejoindre sans bourse délier ! Ça alors ! Jusqu'à présent, ça a systématiquement été contre argent sonnant et trébuchant. Vraiment, félicitations ! Et en plus, le but est plus que louable.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 25, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

26. GOLF DE DIGNE-LES-BAINS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Bernard AYMES rapporte :

Par délibération n° 16 du 11 juin 2009, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion du golf avec la SARL d'exploitation du golf de Digne-les-Bains.

L'article V-1 du contrat de délégation de service public du golf de Digne-les-Bains prévoit chaque année une communication au conseil municipal du bilan certifié et du rapport d'activité. La commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport.

Nous vous demandons de prendre connaissance du rapport ci-joint.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Avez-vous des questions ? Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Sur la gestion du golf, on constate qu'il y a encore une perte de 72 000 euros, c'est un peu moins que l'an passé, néanmoins il y a encore un trou. Pour le golf, c'est logique me direz-vous !

M. AYMES.- Cette année, la perte est nettement inférieure à celle des années précédentes. Si NGF national ne nous avait pas facturé le licenciement de l'ancienne directrice, peut-être la dette du golf serait-elle encore plus basse, puisque cela a représenté 50 000 euros.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous n'avez aucun moyen ?

M. AYMES.- Non, c'est le siège qui décide. Il a attribué cela aux pertes du golf.

Il reste une perte de 20 000 euros (70 000 moins les 50 000). Il y a eu un net redressement.

Mme LE MAIRE.- Toujours est-il que le déficit est pris en charge par NGF et pas par la ville.

S'il n'y a plus de questions, nous passons au point suivant.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Si, j'avais une question. Merci.

Nous avons entamé un programme de réduction de consommation en eau, et Dieu sait si c'est en effet fort consommateur. Nous avons manifestement eu de bons résultats, à hauteur de 30 % de réduction de consommation d'eau. Ce programme continue-t-il et est-ce qu'on va vers un mieux ? On va parler du bilan de l'eau justement tout à l'heure.

M. AYMES.- Je pense qu'aujourd'hui on ne peut pas parler d'amélioration sur le bilan de l'eau puisqu'on a des gros problèmes de pompage et d'arrosage du golf.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Qui sont liés à quoi ?

M. AYMES.- On n'est pas dans un programme de réduction de consommation, il faut qu'on fasse des aménagements.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Le fameux programme d'aménagement !

M. AYMES.- Vous parlez du golf. En revanche, avec l'UCPA on a fait de nets progrès pour la piscine au niveau consommation d'eau.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au point sur le complexe aquatique des Eaux Chaudes.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

□□□□

27. COMPLEXE AQUATIQUE « LES EAUX CHAUDES » : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Bernard AYMES rapporte :

Par délibération n° 28 du 25 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion du complexe aquatique « les Eaux Chaudes » par la société UCPA.

L'article 27 du contrat de délégation de service public du complexe aquatique « les Eaux Chaudes » de Digne-les-Bains prévoit chaque année une communication au conseil municipal du rapport annuel comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier. La commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport.

Nous vous demandons de prendre connaissance du rapport ci-joint.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- De même, nous sommes à moins 87 837 euros. Cette fois on plonge ! Est-ce la délégation de service public qui le prend en charge ou la commune ?

Mme LE MAIRE.- C'est l'UCPA.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

□□□□

28. GYMNASSE MARIA BORRELY : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE DIGNE-LES-BAINS

Monsieur Bernard AYMES rapporte :

Sur le site de l'ex-école des Beaux-Arts, le Conseil départemental va construire un gymnase nécessaire au fonctionnement du collège Maria Borrély, pour un montant de 2 400 000 €.

Cet équipement, en dehors des heures dévolues à l'éducation physique et sportive, sera mis à disposition des associations et clubs sportifs de la ville de Digne-les-Bains.

La commune a souhaité que cela concerne les clubs d'escrime et de tir à l'arc qui ne disposent pas de locaux adaptés pour leurs entraînements et leurs vestiaires.

La prise en compte des besoins nécessite :

- la construction d'une superficie supplémentaire de 70 m² destinés au local d'accueil et aux dépôts des deux clubs sportifs ;
- des aménagements propres au tir à l'arc (meubles de rangement et filets de protection) ;
- des travaux de câblage électrique et informatique.

Le gymnase sera ouvert à titre gracieux aux activités sportives relevant de la commune de Digne-les-Bains, hors du temps scolaire et du temps périscolaire réservé au collège. Les installations seront, dans ce cas, placées sous la surveillance et la responsabilité de la ville.

Une convention de mise à disposition du gymnase entre le Département, la commune de Digne-les-Bains et le collège précisera les modalités pratiques d'accès et de mise à disposition des installations aux parties et aux associations sportives de la ville. Elle traitera en particulier des horaires de mise à disposition, de la responsabilité des utilisateurs, des conditions d'entretien, de surveillance et de maintenance des installations.

Compte tenu des aménagements supplémentaires, la ville versera au Conseil départemental une participation financière forfaitaire de 72 917 €.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la participation de la ville à hauteur de 72 917 € et d'autoriser madame le maire, ou son représentant, à signer la convention financière correspondante.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Sur quelle base s'est-on placé pour cette somme en particulier ? C'est une somme importante.

M. AYMES.- C'est sur les devis d'augmentation de la capacité, 70 m², plus les installations à faire au niveau électrique, avec le matériel.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 28, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

□□□□

29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE

Monsieur Bernard AYMES rapporte :

Le conseil municipal, par délibération en date du 6 février 2014, autorisait le maire à signer le renouvellement de la convention tripartite relative aux

actions de prévention spécialisée, sur le territoire de la ville de Digne-les-Bains.

Cette convention signée avec le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA) pour une durée de trois ans, a pour objectif de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion des jeunes âgés de 12 à 21 ans.

Conformément à l'article 5 de la convention, la commune de Digne-les-Bains accorde à l'ADSEA une subvention à hauteur de 20 % de la masse salariale, arrêtée en 2016 à la somme de 27 578,60 euros. De cette subvention est déduite la participation aux frais de loyer et charges évaluée à 8 500 euros déjà versée par la commune. La subvention représente ainsi 19 079 euros.

Il est proposé au conseil municipal :

- de dire que les crédits sont prévus au budget ;
- d'autoriser madame le maire à verser la somme de 19 079 euros à l'ADSEA.

<p>LA DELIBERATION N° 29, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

30. PROTECTION DES BERGES DE LA BLEONE : CONVENTION D'OCCUPATION ET DE FINANCEMENT AVEC LA DIRMED

Monsieur Michel BLANC rapporte :

La Direction interdépartementale des routes Méditerranée (DIRMED) doit réaliser des travaux de confortement des protections des berges en rive droite de la Bléone, RN 85, au niveau du lieu-dit « la ligne droite du trou ».

Ces travaux vont entraîner la disparition de l'habitat naturel du guêpier d'Europe, figurant sur la liste des espèces protégées.

Afin de permettre ce chantier, la DIRMED doit mettre en œuvre une mesure compensatoire visant à recréer l'habitat naturel du guêpier d'Europe.

À ce titre, deux sites potentiels ont été identifiés en rive gauche de la Bléone, à proximité de la zone des travaux de la DIRMED.

Il s'agit des sites suivants :

- l'anse située en amont de la station d'épuration, qui doit faire l'objet en septembre 2016 de travaux de confortement, par le SMAB ;
- sur la parcelle AT 327, entre la Bléone et la station d'épuration.

La présente convention a pour objet de définir les aménagements envisagés, ainsi que les modalités d'exécution des travaux par la DIRMED, les conditions de mise à disposition du terrain et le financement des travaux supplémentaires au renforcement des protections de berges, destinés à recréer un habitat pour le guêpier d'Europe.

L'ensemble des coûts de ces prestations seront intégralement financés par la DIRMED.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- de mettre à disposition auprès de la DIRMED les surfaces de terrains nécessaires ;
- d'autoriser les services de la DIRMED à réaliser les ouvrages prévus ;
- d'autoriser le SMAB à intégrer les travaux supplémentaires à l'opération de confortement de berge au droit de la station d'épuration ;
- d'autoriser madame le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

◆◆◆

M. BLANC.- Je rappelle que le guêpier d'Europe est un oiseau très coloré qui fait partie des espèces à protéger.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il n'y a pas que le guêpier d'Europe qui soit gêné par les travaux qui ont lieu à l'heure actuelle sur la route nationale 85, mais aussi ceux qui l'empruntent et les usagers qui ont à subir continuellement ces retards et ces difficultés.

On fait des aménagements sur une voie qui était censée nous désenclaver et là, au niveau de nos programmes municipaux, vous vous contentiez de ce que l'on vous proposait et dans la continuité parfaite de la précédente majorité. Par contre en ce qui nous concerne, nous avons nous l'ambition d'un véritable désenclavement.

En l'occurrence et dans cette salle même, il avait été posé une question, puisqu'on en a évoqué le projet, à savoir de profiter de l'emprise de la voie ferrée pour pouvoir élargir de façon sensible la route nationale 85. Madame Nadia FABRE s'était retournée vers vous et ceux qui vous accompagnaient et avait répondu : « Je suppose que si je propose cela, je n'aurai pas un euro de financement ». Voilà ce qu'elle avait dit exactement.

Or, les choses ont changé puisque maintenant le projet de voie verte et de piste cyclable comme certains l'appellent, qui faisait partie de notre projet et que nous avons défendu, est à l'ordre du jour. Ne serait-il pas l'occasion là de demander qu'il y ait en effet des études qui soient réalisées et cet élargissement de la route nationale 85 comme elle doit se faire, au lieu d'accepter d'être enterrés vivants et d'accepter tous ces travaux qui déjà, lors du premier linéaire, avaient occasionné bien des désagréments pour des usagers qui ont été terriblement déçus de la qualité et du peu d'aménagement que cela avait amené.

Mme LE MAIRE.- La sécurisation est en jeu là-dedans, Madame, n'est-ce pas.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Madame, pour cela, quand il y a sécurisation...

Mme LE MAIRE.- Je ne vous ai pas donné la parole. Maintenant vous me laissez continuer.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oh, mais vous allez piquer votre crise ! Allez, continuez à parler, ça va vous faire plaisir.

Mme LE MAIRE.- Ce n'est même pas la peine que je vous réponde.

Monsieur BARBERO, avez-vous une question ? *[Pas de question]*

Nous allons passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 30, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 2 VOIX CONTRE (M. THONNATTE, M. DE VALCKENAERE) ET 2 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, MME ROBERT)</p>
--

□□□□

31. ADHESION COMMUNE D'ENTRAGES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA BLEONE

Monsieur Michel BLANC rapporte :

La commune d'Entrages a sollicité son adhésion au syndicat mixte d'aménagement de la Bléone.

Le comité syndical, lors de sa réunion du 10 mai 2016, a approuvé cette demande par délibération n° 65-2016.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune d'Entrages au syndicat mixte d'aménagement de la Bléone.

◆◆◆

M. BLANC.- Entrages est la 23^e commune à adhérer au syndicat mixte d'aménagement de la Bléone.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question*]

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 31, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</p>
--

□□□□

**32. REGIE DIGNOISE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'EXPLOITATION**

Monsieur Michel BLANC rapporte :

Par délibération n° 1, le conseil municipal du 2 juillet 2008 a décidé de la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion des services d'eau potable et de l'assainissement collectif (réseau de collecte et de transfert seul).

Eu égard à la désignation des délégués du personnel au sein de la régie des eaux, il convient de dire que celui-ci est le représentant du personnel au sein du conseil d'exploitation. À cette occasion, une relecture des statuts actuels conduit à modifier certains points, dont notamment le nom (Régie dignoise des eaux) et les articles 1 (forme de la régie), 2 (territoire et missions de la régie), 7, 11 et 14 (composition du conseil d'exploitation). Le projet de statuts est annexé au présent rapport, présenté en mode modification.

Ces modifications ont été examinées par les séances du conseil d'exploitation des 18 mars et 15 juin 2016 (pas de vote, hors champ de compétences).

Par délibération n° 15, le conseil municipal du 22 avril 2014 a désigné les membres du conseil d'exploitation de la régie.

Par courrier en date du 29 décembre 2015, Danielle RAMPON, représentante du personnel au sein du conseil d'exploitation, a présenté sa démission de cette fonction.

Le président du conseil d'exploitation demande le renouvellement d'Ambroise MAZAL, membre absent, afin de permettre un meilleur fonctionnement du conseil.

Sur ces attendus, il convient :

- d'approuver les nouveaux statuts de la Régie digneoise des eaux ;
- de mettre fin aux fonctions d'Ambroise MAZAL, parmi le collège des représentants de la commune, et de Danielle RAMPON, représentante du personnel ;
- de désigner un élu parmi le collège des représentants de la commune et Régis BARNOUIN, représentant du personnel (délégué titulaire pouvant être suppléé au conseil par Coline METENIER, déléguée suppléante du personnel).

◆◆◆

M. BLANC.- Les statuts modifiés ont été joints.

Les statuts dataient de mars 2012. Vous avez vu que les modifications ne vont pas bien loin, cela concerne des fautes d'orthographe, le remplacement de « conseil général » par « conseil départemental » et des points qu'on a remis en premier article. Il n'y a pas de modification vraiment importante par rapport aux statuts qui existaient précédemment.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des candidatures ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Non, j'ai une question. En l'occurrence vous venez de lire une délibération qui est différente de la mienne où il était marqué « *de désigner Francis BALANDRIS* » et vous ne l'avez pas cité, elle est donc différente du rapport.

M. BLANC.- Oui, c'est exact. Je ne l'ai pas cité...

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je voudrais continuer. La désignation m'avait quelque peu interpellée, puisque membre du CCAS je savais que l'article 7 était très précis à cet égard et que dans les modifications de statuts il n'était nullement question de désignation mais bel et bien toujours de vote démocratique.

Or, c'est un lapsus scribae en l'occurrence, mais on peut le comprendre quand le groupe de M. BARBERO a félicité votre majorité notamment d'avoir réussi en deux ans, au niveau de la dette, à faire ce que vos prédécesseurs n'avaient pas réussi à faire en vingt ans, et aujourd'hui, j'ai pris quelques notes : « On est souvent d'accord avec vous, parce qu'on ne peut pas faire autrement, difficilement ». Il s'excusait de ne pas être d'accord avec vous. Alors je comprends qu'effectivement ce soit un petit peu gênant parce que les dés sont pipés, M. Francis BALANDRIS sera récompensé de sa compréhension sans nul doute.

Juste pour cela, je voulais quand même en faire la réflexion. Je trouve que là, franchement, démocratie et transparence, Monsieur BLANC ! C'est écrit.

M. BLANC.- Nous prenons note.

Mme LE MAIRE.- Oui, Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Je ne veux pas faire de polémique, mais puisque Marie-Anne nous cite, oui, je reconnais, nous votons pour certaines délibérations parce que nous sommes des gens intelligents et que nous voulons œuvrer pour l'intérêt général.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- La dette, Monsieur, la dette !

M. BARBERO.- Marie-Anne, tu te tais. Je t'ai laissée parler.

Nous sommes des gens intelligents et nous savons bien qu'il faut travailler pour l'intérêt général. Nous avons des divergences politiques, je l'ai dit tout à l'heure, c'est normal, mais nous ne nous inscrivons pas dans l'agressivité, surtout envers les personnes. On parle de politique, d'idées, d'idéologie.

Si cela ne plaît pas à Mme BAUDOUI-MAUREL, c'est son problème, ce n'est pas le nôtre. Ce n'est pas pour autant que nous changerons notre ligne de conduite. Nous avons la nôtre, nous défendons une étiquette politique, tout au long de ces élections ça a été comme ça, nous ne changeons pas de parti à longueur de journée, je tiens à le préciser aussi.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Moi non plus.

M. BARBERO.- Oui, toi non plus, mais tu es passée de l'UMP, présidente du comité de soutien de Sarkozy, au FN.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Et alors ?

Mme LE MAIRE.- Je ne vous ai pas donné la parole, c'est M. BARBERO qui parle, s'il vous plaît.

M. BARBERO.- Présidente du comité de soutien de Sarkozy en 2012, et après tu vires au FN, c'est ton droit, je le reconnais, mais il ne faut pas dire qu'il y a de la constance dans un idéal politique.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Tout à fait, mais moi au moins je suis constante...

Mme LE MAIRE.- Je ne vous ai pas donné la parole, Madame. Laissez-le parler.

M. BARBERO.- Nous continuerons notre manière d'être dans ce conseil municipal, c'est-à-dire respectueux de tout le monde, et nous défendrons des options politiques. Nous ne votons pas votre budget, ce qui est tout à fait logique, sinon nous ne serions pas dans l'opposition, et lorsque nous sommes contre des décisions, nous ne nous gênons pas pour le dire, mais nous le disons poliment et sans agressivité.

Quant à la candidature de Francis BALANDRIS, il va se présenter. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Michel BLANC voulait ajouter quelque chose.

M. BLANC.- Je voudrais ajouter quelque chose, parce que je suis président de la régie des eaux, ça m'interpelle aussi, et je dirai que je suis très heureux de faire l'ouverture de ce poste à un membre de l'opposition. Alors c'est vrai qu'il y a plusieurs oppositions, vous êtes deux, mais je dirai que c'est déjà pas mal, parce qu'on aurait pu se permettre de ne pas le faire. Nous le faisons pourquoi ? Parce que c'est très important, nous sommes là aussi pour faire évoluer les choses, je suis très heureux que l'opposition rentre à ce conseil d'exploitation, parce que même si nous ne prenons pas des grandes décisions, nous sommes là pour veiller à ce que la régie fasse bien son travail, nous sommes là pour faire des choses importantes, nous sommes en train de travailler actuellement sur la tarification sociale, la tarification de l'eau. Je suis donc très heureux de voir que l'opposition rentre à ce conseil et que l'on puisse discuter et faire avancer les choses.

Je souhaite la bienvenue, s'il n'y a pas d'autre candidat et que tout le monde accepte, à M. BALANDRIS et je ne souhaite qu'une chose, c'est que l'on continue à bien travailler.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- S'il vous plaît !

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres candidatures à ce poste pour la régie des eaux ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je voudrais intervenir, parce que j'ai été attaquée directement et personnellement, j'apprécierais donc quand même d'intervenir. Absolument. Cela vous a fait très plaisir et ça ne fait que conforter ce que je disais, en l'occurrence oui, je suis une orpheline, Monsieur, du RPR, de Séguin, de Pasqua qui a été évoqué tout à l'heure et, effectivement, je vais là où les idées qui ont été portées par ces personnes, la grandeur de la France, sa souveraineté et son indépendance, et c'est là qu'on me retrouvera. Personnellement je ne fais pas de carriérisme, contrairement à d'autres, et je ne galvauderai pas mes principes pour cela. La politique, moi je ne touche pas d'indemnités, je la fais par passion et par conviction.

En l'occurrence, Monsieur BALANDRIS, puisque vous vous portez candidat, je voudrais savoir combien avons-nous de membres de personnel à la régie de l'eau et peut-être pouvez-vous me dire quel est tout simplement le taux de rendement ? Vous avez besoin qu'on vous souffle ? Une seule question, une seule. La connaissance du dossier.

Mme LE MAIRE.- Monsieur BALANDRIS, s'il vous plaît. Vous allez rentrer et vous prendrez connaissance des dossiers.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il n'a donc pas répondu.

Mme LE MAIRE.- Je ne veux pas qu'il vous réponde. Monsieur BALANDRIS va rentrer, si vous le voulez bien, et prendra connaissance des dossiers. L'objectif était de proposer sa candidature. Si c'est accepté, il prendra connaissance... Je ne vous ai pas donné la parole, ça suffit !

S'il n'y a pas d'autre candidature, nous allons proposer la candidature de M. BALANDRIS. Je reprends : M. BALANDRIS va rentrer à la régie des eaux si telle est la volonté de ce conseil municipal et prendra connaissance des dossiers. C'était utopique de le faire entrer dans les dossiers avant de voter de façon démocratique.

Maintenant, s'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose la candidature de M. BALANDRIS à la régie digneoise des eaux.

Vous l'avez mauvaise, hein ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ce n'est pas l'opposition qui rentre mais vos soutiens !

M. BALANDRIS.- Présentez-vous !

Mme LE MAIRE.- Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Y a-t-il des voix contre ?

M. BLANC.- S'il y a qu'un candidat, on peut le faire.

Mme LE MAIRE.- Je repose la question : y a-t-il des voix contre le fait que l'on vote à bulletin secret ? *[Pas d'opposition]* Des abstentions ? *[Pas d'abstention]*

Nous allons donc voter à main levée.

Je vous propose de voter pour désigner M. BALANDRIS comme représentant de la commune à la régie des eaux et pour le reste de la délibération puisqu'il y a aussi les représentants du personnel.

<p>LA DELIBERATION N° 32, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 7 ABSTENTIONS (MME NIKITAS, M. MAZAL, MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)</p>
--

Mme LE MAIRE.- Monsieur BALANDRIS, vous voulez intervenir ? Si vous voulez, je vous laisse la parole.

M. BALANDRIS.- Que cela chagrine Mme BAUDOUI-MAUREL, cela ne me fait aucun effet.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Pas du tout, c'est la confirmation, Monsieur, de ce qu'on a qualifié d'UMPS.

M. BALANDRIS.- Cela n'engage que vous. Nous avons autant de conviction que vous pouvez en avoir.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On le voit !

M. BALANDRIS.- Oui, on le voit.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vos prises de position...

M. BALANDRIS.- Les prises de position que vous prônez, figurez-vous que vous êtes ridicule devant ce conseil.

En tout cas je suis très heureux de rejoindre ce conseil d'exploitation et je m'attacherai à prendre l'intérêt général dans tous les cas, et Mme BAUDOUI-MAUREL aura peut-être des surprises en voyant que je prendrai toujours l'intérêt des Dignois. Merci.

Mme LE MAIRE.- Merci. Nous allons passer à la délibération n° 33.

□□□□

33. REGIE DIGNOISE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT - AUTO-SURVEILLANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION - AGENCE DE L'EAU

Monsieur Michel BLANC rapporte :

Afin de garantir la qualité et la continuité du service aux usagers, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement collectif, des travaux de renouvellement et de réhabilitation doivent être réalisés chaque année sur les ouvrages des services. Des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés, pour en optimiser leur programmation.

Le schéma directeur d'assainissement a prescrit des travaux de mise à niveau réglementaire du système d'assainissement des eaux usées :

- l'équipement d'appareils de mesure pour deux déversoirs d'orage découverts lors des reconnaissances et qu'il convient de maintenir en service (DO Niepce, DO Rouveyret/Alpilles ;
- la reprise des lames déversantes et l'équipement d'appareils de mesure en continu pour les deux DO Héroët et Jaubert ;
- la création d'un déversoir d'orage en entrée de la station d'épuration, afin de supprimer les débordements du réseau juste en amont et compter les flux.

Le montant de ces travaux s'élèvent à 250 000 € hors taxes :

- équipements DO 50 000 € HT
- DO Step 200 000 € HT

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau.

Ils doivent être terminés avant le 31 décembre 2016, afin de conserver la conformité de notre système d'assainissement (et la prime annuelle versée par l'Agence de l'eau).

Le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 15 juin 2016.

Je vous propose d'autoriser madame le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et décisions relatives à la sollicitation et l'obtention de

subventions au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'eau pour le financement de ces travaux de mise en place de l'auto-surveillance des réseaux.

LA DELIBERATION N° 33, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 5 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)



Mme LE MAIRE.- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

16.65	21/03	Contrat de prestation d'enseignement de la voile à destination des établissements scolaires avec l'école de voile de Sainte Croix du Verdon
16.66	23/03	Extension de terrasse La Cigale
16.67	23/03	Extension de terrasse Le Grand K'Fé
16.68	24/03	Tarifs droits d'entrée et produits de la boutique à la crypte archéologique Notre Dame du Bourg établis sur deux périodes hivernale et estivale
16.69	29/03	Désignation de l'avocat dans M. Laurent BEN HAYOUN
16.70 à 16.80	05/04	Concessions dans les cimetières communaux
16.81	05/04	Musée Gassendi - Nouvel ouvrage à la vente
16.82	05/04	Concession dans un cimetière communal
16.83	12/04	Convention de prestations avec le Conseil de Développement du Pays dignois pour le festival Cité Solidaire en mai
16.84	13/04	Station d'épuration – Mandat à la SEERC pour agir contre le constructeur de la désodorisation de la serre solaire
16.85	22/04	Régie de recette Plan d'eau des Ferréols – Modalités des gratuités et des tarifs réduits
16.86	25/04	Convention de prestations avec l'association « Tour des communautés de Communes de Haute Provence »
16.87	26/04	Mise à disposition d'un local à l'association ISATIS
16.88	27/04	Extension de terrasse Le Victor Hugo
16.89	10/05	Musée Gassendi centre CAIRN – Nouvel ouvrage à la vente

16.90	10/05	Convention de prestation pour l'instruction des actes et autorisation d'urbanisme avec la commune de Moustiers-Sainte-Marie
16.91	13/05	Convention de prestations avec l'association « Compagnie la Deferlante » - Animation Coup de Pouce spectacle du 2 juin 2016 pour les écoles Joseph Reinach, Le Pigeonnier et Paul Martin
16.92	25/05	Contrat de maintenance avec la société Edyssiium pour l'application MAARCH
16.93	26/05	Musée Gassendi – CAIRN – Nouvel ouvrage à la vente
16.94	31/05	Désignation de l'avocat pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire du permis de construire n° PC 004.070.14.00046 SA Immobilière Européenne des Mousquetaires (Bricomarché)
16.95	03/06	Convention de dépôts de distributeur automatique à la gare routière avec la société CODA Services

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui, une intervention.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie, allez-y.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il y a notamment une affaire avec une personne dont le nom est d'ailleurs cité, j'apprécierais de savoir de quoi il retourne. Il s'agit de frais d'avocat en l'occurrence. Il s'agit - je préfère donner le numéro pour ne pas citer le nom - de la 16.69.

M. VILLARON.- C'est un contentieux entre la collectivité et cette personne. Nous attendons le jugement de justice.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Un contentieux de quelle nature ?

M. VILLARON.- Un contentieux lié au fonctionnement de ce monsieur. On vous en dira plus quand le jugement aura eu lieu.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Bon. Alors je me permettrai de terminer par une citation de M. WALGENWITZ. Vous connaissez, Monsieur ESMIOL ?

« J'ai contribué à votre élection. Depuis, comme toutes les Dignoises et tous les Dignois, j'observe et j'attends. Aujourd'hui j'ai compris, vous êtes des hollandais : un programme pour les électeurs, une politique pour le capital. »

Mme LE MAIRE.- Je ne vois pas bien le rapport avec cette affaire.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'était ma conclusion face à l'hégémonie politique.

Mme LE MAIRE.- Nous passons à la liste des marchés conclus pour la période du 19 mars au 10 juin 2016. Vous avez la liste des marchés pour votre information.

Je vais conclure, et je vais conclure avec cette phrase de Sylvie TOSCA qui est un haut fonctionnaire d'État impliquée dans l'élaboration de la loi des finances au début du siècle

et qui dit : « *Il ne s'agit pas de changer vite, il s'agit de vite commencer à changer pour notre agglomération* ».

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20 h 30